

# La Voix des Travailleurs

de Bretagne et de l'Ouest ("Le Messager Syndical" et "L'Effort" réunis)  
Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens des Unions Régionales de l'Ouest et de Bretagne et Maine  
(LOIRE-INFÉRIEURE, MAINE-ET-LOIRE, VENDEE, VIENNE, DEUX-SEVRES. — ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN, FINISTERE, COTES-DU-NORD, MAYENNE)



<b>TELEPHONES :</b> Nantes ..... 120.71 Bennes ..... 30.07	<b>ADMINISTRATION ET REDACTION :</b> Nantes : 10, Rue de Bel-Air Rennes : 7, rue de Corbin	Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus	<b>ABONNEMENT ANNUEL :</b> Syndiqués : 3 fr. ; Soutien : à partir de 10 fr. ; Etranger : 15 fr.	<b>COMPTES CHEQUES-POSTAUX</b> Pour la Région de Bretagne et Maine : Rennes 144-37. Pour la Région de l'Ouest : Nantes 208-73.
--	--	--	--	--

## Le Syndicalisme chrétien et les Problèmes actuels

### Une importante résolution du Comité National de la C.F.T.C.

La 57<sup>e</sup> session du Comité National de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens s'est tenue, au siège social, 5, rue Cadet, Paris, le dimanche 20 octobre, sous la présidence de M. J. Zirnheld, président, et l'après-midi de A. Michelin, vice-président.

La plupart des Unions Régionales et des Fédérations nationales de métiers étaient représentées. En dehors d'un certain nombre de questions d'ordre intérieur qui furent débattues, le Comité a entendu un exposé de Gaston Tessier, secrétaire de la C. F. T. C., sur la situation générale. L'orateur, en particulier, souligna les conséquences possibles de l'unité réalisée entre la C. G. T. et la C. G. T. U. ; il constata que les raisons d'être du syndicalisme chrétien sont plus grandes que jamais à l'heure où le syndicalisme socialiste, sous l'influence des éléments communistes, va accentuer son caractère de mouvement de lutte de classes.

Une importante résolution, publiée ci-dessous, a été votée en ce qui concerne l'unité syndicale, les décrets-lois, les assurances sociales

### Résolutions

**Sur l'Unité Syndicale**

Après avoir examiné, de nouveau, la question de l'unité syndicale, le Comité, sans méconnaître la solidarité profonde qui existe, sous le régime du capitalisme et du salariat, entre les travailleurs de toutes catégories et de toutes opinions, constate qu'il demeure impossible, moralement et pratiquement, de réunir dans les cadres de la même organisation, pour une activité féconde, des éléments séparés par de graves divergences doctrinales ;

Affirme, une fois de plus, sa volonté de réaliser des ententes ouvrières aussi générales que possible pour la défense d'intérêts légitimes et la poursuite d'objectifs bien délimités ;

Appelle de tous ses vœux l'instauration d'un ordre économique et social sauvegardant les libertés syndicales et assurant une équitable représentation des diverses tendances.

### Sur les décrets-lois

Ayant recueilli et contrôlé de nombreuses doléances qui montrent que les récents décrets-lois tendent à rétablir l'équilibre financier légitime, sur des points importants, les droits de plusieurs catégories professionnelles, le Comité national sa-

lue avec joie la constitution du Cartel Intersyndical Chrétien des Services Publics ;

Promet aux organisations qui ont adhéré à ce Cartel un vigoureux et constant appui du mouvement syndical chrétien dans son ensemble pour la défense du salaire minimum, la protection du travail féminin et le maintien des avantages familiaux indispensables ;

Attend des Pouvoirs Publics une action énergique et pratique pour amener la baisse du coût de la vie qui a été promise, en contre-partie des sacrifices imposés, lors de la promulgation des décrets-lois ; les mesures prises jusqu'à présent, ayant été notablement insuffisantes ;

Suggère une intervention gouvernementale auprès des grandes associations de l'industrie et du commerce privés pour éviter toute nouvelle baisse de salaires, ceux-ci, en raison notamment du chômage partiel, étant trop souvent déjà établis à des niveaux dérisoires ;

Insiste pour que, dans la préparation des mesures de discipline corporative concernant les industries les plus touchées par la crise, les organisations syndicales ouvrières soient consultées et pour que leur participation soit garantie dans le fonctionnement des institutions prévues à cet effet.

### Sur les Assurances Sociales

Le Comité national redit l'attachement du Syndicalisme Chrétien au régime des Assurances Sociales qui constitue une des plus importantes réalisations de la législation sociale ;

Demande que les simplifications envisagées respectent les principes essentiels de la loi ;

Emet, en particulier, les vœux ci-après : que l'assurance vieillesse soit basée sur le système de la capitalisation, seul capable de réaliser le service des retraites ; que le montant des prestations ne soit pas diminué ; qu'une réassurance effective soit organisée dans le cadre régional ; que les bienfaits de la loi soient étendus, par le moyen de définitions précises, aux catégories de travailleurs qui n'en bénéficient pas encore ; que les dispositions et aménagements relatifs aux charges de famille soient conservés ; que les élections pour les Conseils et Comités chargés d'administrer les divers organismes d'assurances sociales aient lieu par voie d'élections, selon le principe de la représentation proportionnelle, formulé du quotient.

## Le Piège antifasciste

Un peu partout, les Syndicats Chrétiens et leurs adhérents sont sollicités d'entrer dans les groupements antifascistes, de ceux-ci battent ou non pavillon du front populaire.

L'invitation est spécieuse : elle se pare des « grands mots » qui ne peuvent laisser aucun de nous indifférent et pour lesquels nous n'avons jamais hésité à rompre des lances : défense démocratique, progrès social, libertés ouvrières, amour de la paix.

On corse l'appel au rassemblement par l'évocation plus ou moins grandiloquente de l'offensive des Ligues, de la dictature des magnats capitalistes, du pouvoir occulte des marchands de canons... Et en avant la musique ! On veut nous embarquer dans la galère à côté des fidèles de Paul Faure et des gardes du corps de Staline, entre Cudonet et Daladier, avec la Ligue des Droits de l'Homme et les Sans-Dieu militants. On fera ensemble fraternellement « un bout de chemin »... et puis on s'entreuera gaillardement ainsi que Léon Blum l'a prophétisé à Mulhouse au Congrès de Pentecôte ; on dressera des guillemets sur la place et nous y monterons les premiers.

Eh bien non ! Ma parole ! Vous n'aurez pas ma fille ! Passe encore d'être martyr ! Mais être poire... jamais !

J'ai dit assez ma pensée sur les Ligues pour n'être pas suspect de sympathies à leur égard.

Je suis trop fier de ma patrie pour vouloir la plier aux fantaisies brutales du fascisme et à son idéologie creuse.

Mais j'aime trop la démocratie pour lier son sort à cette cohue de passions sans programme qu'on décore orgueilleusement du nom d'antifascisme.

Vous pouvez m'envoyer tous les

tracts et tous les propagandistes possibles, mobiliser toutes les sirènes et toutes les menaces, je ne suis pas des vôtres et je le dis assez haut pour mettre nos amis-en garde contre le même chantage. Que si vous voulez en savoir les raisons, je m'en vais vous les donner une fois pour toutes.

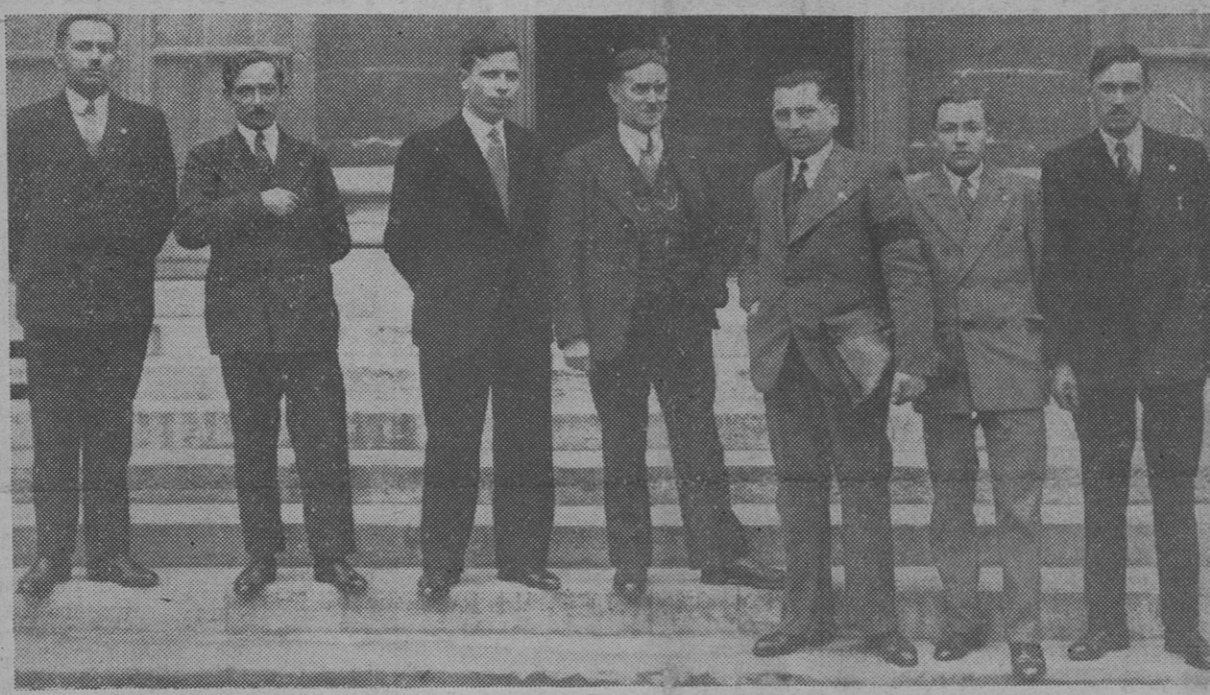
Je ne suis pas des vôtres parce qu'à votre tête je vois le Grand Quartier Général communiste et derrière lui la main de Moscou, c'est-à-dire la plus sombre des tyrannies. La dérision est trop sinistre pour échapper à la dictature blanche, de courir à la dictature rouge.

Je ne suis pas des vôtres parce que j'entends bien vos cris de fureur scandant le geste du poing tendu, mais je sais trop que la haine n'a jamais suffi à bâtir une cité nouvelle et que trop de révolutions ont versé dans des flaque de sang.

Je ne suis pas des vôtres parce que dans ce ramassis confus que vous formez, je découvre, mêlées aux masses généreuses et idéalistes, des figures troublantes ou fermées de persécuteurs de ma foi, d'adversaires farouches du syndicalisme chrétien, de professionnels de l'émeute.

Je ne suis pas des vôtres parce que — Dulot le constatait lui aussi avec fermété dans « L'Information Sociale » — je ne sens pas en vous la flamme de l'idéalisme populaire ni le grand courant des forces morales sans lesquelles on ne peut refaire une société. Que dis-je ? Je ne vois pas, dans cette mosaïque de groupements et de partis, la possibilité de dresser une base d'action commune. Vous ne faites l'unité que contre quelqu'un. Vos voix ne clament à l'unisson que pour haïr. Où est votre programme, votre plan, votre Etat-Major, votre

## LES DELÉGUÉS DES SYNDICATS CHRÉTIENS SONT REÇUS PAR M. LE MINISTRE DU TRAVAIL



La délégation de notre Fédération de la Métallurgie devant le Ministère du Travail : Terrien (Saint-Nazaire), Courbet (Besançon), Gerstel (Paris), Broutin (Lille), Pérès (Paris), Brulant (Denain), Delorme (Lyon).

Le 19 septembre, une délégation de la Fédération Française des Syndicats Professionnels de la Métallurgie était reçue par M. Frossard, ministre du Travail, auquel elle soumettait un certain nombre de questions.

En premier lieu, la soudure à l'arc autour de laquelle les enquêtes se poursuivent et se multiplient retint l'attention du ministre. Rien de définitif n'est encore arrêté à ce sujet. Il apparaît cependant de plus en plus urgent de réglementer rigoureusement ce genre de travail dont les conséquences malheureuses pour la santé des ouvriers ne sont plus à démontrer.

Le dernier conflit des soudeurs à Saint-Nazaire nous a d'ailleurs prouvé, une fois de plus, que les conditions de travail dans cette profession sont loin d'être idéales.

Notre Fédération ayant assemblé toute une documentation sur la question, a déposé entre les mains de M. Frossard un nouveau rapport dont les conclusions portent sur les mesures de protection que nous souhaitons voir édicter par les Pouvoirs Publics, afin de sauvegarder la santé des ouvriers trop souvent victimes d'intoxications ou de maux d'yeux plus ou moins accentués, mais qui, répétés journellement, aboutissent tôt ou tard à des accidents sérieux, à une usure prématurée des organes atteints.

Enfin nous réclavons sans cesse l'inscription dans la liste des maladies professionnelles de tous les troubles physiologiques qu'ils subissent pulmonaires, gastro-intestinaux ou visuels, conséquences de la soudure à l'arc et en particulier les cas d'intoxication par les vapeurs de zinc.

M. Frossard se déclare favorable à nos doléances et son enquête terminée, il espère pouvoir nous répondre sous peu, d'une façon satisfaisante.

Diverses autres questions dont l'interdiction de la peinture au pistolet aux femmes et aux jeunes gens, la nomination de délégués ouvriers à l'hygiène et à la sécurité, véritables agents de l'inspection du travail notamment insuffisante, et le sort des vieux travailleurs ont ensuite été discutées.

M. le Ministre du travail enregistre favorablement nos suggestions sur les deux premiers points. Quant au sort des vieux travailleurs qui, à partir de... 40 ans ! ne sont plus acceptés, dans certaines industries, il semble plus réservé. Il prévoit pour l'instant une minime pension pour les exclus des Assurances Sociales, c'est-à-dire ceux qui, actuellement, sont âgés de plus de 65 ans, et c'est tout.

C'est peu pour résoudre le douloureux problème du chômage. Sacrifier

mystique ?

Pour dire toute ma pensée, je ne suis pas loin de sympathiser avec les efforts d'un Lucien Lainé, d'un Montagnon, d'un Dubreuil pour promouvoir un plan de rénovation économique et de lutte contre le chômage, sur la base d'une large confrontation des programmes, d'un sage électricisme pratique et d'une conjonction de toutes les forces qu'anime une haute pensée sociale. Dans un tel rassemblement, l'heure peut sonner où nos amis aient leur mot à dire, ainsi qu'il advient en Belgique.

Mais lancer notre mouvement ouvrier dans l'aventure politique de ces mobilisations équivoques, de ces descentes dans la rue, de ces défils tapageurs où le communisme donne le ton... Non, vraiment ! Il y a d'autres moyens de neutraliser les Ligues et de sauver le prolétariat. C'est pourquoi à ceux des nôtres que tenterait l'expérience, de toutes mes forces je crie : Cassecoeur. (Le Nord Social). SIRIUS.

ou laisser sacrifier imployablement une catégorie de travailleurs n'est pas une solution. Qu'ils soient jeunes ou vieux, à 40 ans !!! tous ont le droit de vivre honnêtement. Ce ne sont point les richesses, ni les denrées nécessaires à la vie qui manquent, puisque, paraît-il, le désordre actuel est dû à un excès de production. Nous souffrons d'une mauvaise répartition de ces richesses accumulées entre les mains de quelques hommes alors qu'elles doivent parer aux besoins de tous.

Dans cette situation, syndicalistes chrétiens, nous réclavons les réformes profondes que nous dictent nos principes, réformes morales et matérielles qui, tenant compte des besoins spirituels et corporels de l'être humain, satisfassent pleinement sa dignité, apporteraient un peu d'ordre dans la société et de détente entre les ennemis, alors que, fraternellement unis, ils devraient, en plein accord, la

main dans la main, poursuivre leur destinée et valurer ensemble, par une sincère collaboration, les dures nécessités de la vie. J. TERRIEN.

P.-S. — Un nazairien faisant partie de la délégation reçue par M. Frossard, il ne pouvait pas ne pas être question de sujets qui, pour nous, sont d'une brûlante actualité, à savoir : notre déception de ne pas voir revenir « Normandie » et notre espoir dans la mise en chantier prochain de « l'Atlantique n° 2 ».

Pour « Normandie », la question est réglée depuis longtemps à notre désavantage ; quant à « l'Atlantique n° 2 », une décision que nous nous espérons favorable, puisque nous avions pour nous MM. le Président du Conseil, le ministre de la Marine-Marchande et le ministre du Travail, devait être prise en Conseil de cabinet, le 23 octobre. Sans doute serons-nous fixés quand ces lignes paraîtront. J. T.

## Chez les Cheminots-Etat

### Le départ de M. Bonnamy

**Le Conseil de Réseau du 13 Octobre**

De nombreux camarades avaient tenu à participer à cette réunion de réouverture de l'activité syndicale, montrant ainsi l'importance qu'ils attachaient aux questions si actuelles figurant à l'ordre du jour et voulant apporter à notre camarade Bonnamy, l'animateur de l'Union Etat depuis 10 ans, l'expression de leur reconnaissance et de leur affectueux souvenir, au moment de son départ en retraite.

Sur la proposition de Pailieux, et aux acclamations de tous, Bonnamy est désigné comme Président de séance.

**LA SEANCE DU MATIN**

Pailieux présente le rapport moral : exposé précis, clair, documenté de ce que fut la vie de notre organisation depuis le Congrès de Caen.

Trois événements d'ordre général ont retenu l'attention des militants au cours de ces derniers mois : les élections statutaires pour la délégué du Personnel, la lutte contre les décrets-lois, l'Unité.

Point par point, le Secrétaire Général de l'Union Etat examine chacune de ces questions et l'échange de vues qui suit son exposé atteste l'unanimité de pensée et la volonté d'action commune de tous.

Pour les élections statutaires, le succès de nos camarades du Secteur de Rennes, enlevant dans diverses catégories plusieurs sièges de titulaires, et des gains de voix sur différents points du réseau doivent nous inciter pour l'avenir à généraliser, approfondir et organiser notre effort.

Notre participation au Cartel inter-fédéral pour la lutte contre les décrets-lois fut particulièrement intéressante sur notre Réseau, grâce aux militants locaux et aux orateurs qui ont représenté notre organisation dans les divers meetings, nous avons pu — fidèles à notre esprit, respectueux de l'engagement qui nous liait au Cartel — rester nous-mêmes et, non sans succès, apporter un appoint sérieux dans la bataille menée en commun contre les mesures iniques prises à notre égard.

« Rester nous-mêmes », tel est aussi dès maintenant notre mot d'ordre en face du problème de l'Unité. Dans la masse des Cheminots, les réflexes sont encore, au moins pour une notable partie, imprécis et vagues. Déjà, pourtant, au questionnaire que nous avons adressé aux groupes, un certain nombre de réponses sont ve-

nues nous apporter, avec l'acceptation d'une discipline librement consentie de nos adhérents, leur volonté de répandre nos doctrines et de recruter autour d'elles. C'est la tâche qui s'ouvre tout de suite à nos camarades. Le mois de novembre doit être une période de recrutement individuel et de propagande intense.

Cette propagande, pour être fructueuse doit être organisée, décentralisée ; d'où notre projet de division du Réseau en secteurs, avec à la tête de chacun d'eux un Secrétaire de Secteur. Le fonctionnement en sera assuré dès le 1<sup>er</sup> janvier 1936, et ratifié par le prochain Congrès de l'Union.

A l'unanimité, le Conseil a adopté cette idée et désigné aussitôt les Secrétaires de chaque Secteur.

Le rapport financier, présenté par notre camarade Boulanger, atteste la situation satisfaisante de l'Union Etat, et les adhésions de jeunes nous font entrevoir sans crainte la relève.

Enfin, cette laborieuse matinée de travail se termina par la fixation du prochain Congrès de l'Union Etat à Nantes, le 29 mars 1936, et la désignation de Boulanger comme Secrétaire fédéral en remplacement de Bonnamy, de Fresne, Moge (Région Parisienne), Massé (Bretagne), comme Conseillers de l'Union.

**LE BANQUET**

Notre ami Zirnheld, Président de la C.F.T.C., avait tenu à venir présider le banquet fraternel. Autour de lui, à la table d'honneur, celui qui l'ont fête aujourd'hui, Bonnamy, Mme Bonnamy, notre ami Oudin, Président de la Fédération, les militants du Bureau Etat, de province, sans oublier les militants du Syndicat Féminin et les épouses d'un certain nombre de nos camarades. Notre ami Lainé, à qui nous faisons nos adieux à Caen, avait voulu être là, près de son vieux camarade de combat Bonnamy.

Pailieux, comme Secrétaire Général de l'Union Etat, ouvre la série des toasts par un merci cordial à tous les assistants : aux militants, à nos amis Oudin et Zirnheld.

Au Président de la C.F.T.C., il tient à redire le sincère attachement des Cheminots à la Confédération, à ses méthodes et à ses doctrines. Au milieu des difficultés de la lutte, toujours nous sommes restés et resterons fidèles à ses directives.

Puis, avec émotion, celui qui prend « le flambeau » salue celui qui s'en va. C'est le langage de la reconnaissance, la voix des âmes et des coeurs

## Le Syndicalisme chrétien à l'Exposition de Bruxelles

La Confédération Française des Travailleurs Chrétiens et plusieurs de ses organisations adhérentes, ont participé à l'Exposition Internationale de Bruxelles, dans le groupe de l'Economie Sociale (groupe XXII, classe 136 B), dont Gaston Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C., était d'ailleurs vice-président.

Le jury leur a accordé des récompenses importantes. Parmi celles-ci, notons que la C. F. T. C. et la Fédération des Syndicats professionnels des Cheminots de France ont obtenu un grand prix, que l'Union Nationale des Syndicats Professionnels Féminins de l'Abbaye, l'Union Régionale des Syndicats Professionnels de l'Ouest, l'Union Régionale des Syndicats Professionnels du Sud-Ouest et le Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie de Paris, ont été gratifiés d'un diplôme d'honneur, et que le Syndicat parisien des Ouvrières de l'Habillement de l'Abbaye a reçu une médaille d'or.

Plusieurs dirigeants ont également été à l'honneur : J. Zirnheld, président de la C. F. T. C., a reçu une médaille d'or ; A. Depont, ancien président de la Fédération des Syndicats Chrétiens d'Employés, une médaille d'argent, et Armand et Danger, du Syndicat des Employés de Paris, des médailles de bronze.

## Nos responsabilités professionnelles et sociales

« Si chacun de vous, inactif, silencieux, se tient à l'écart, regardant de la comment vont les choses et se plaignant de ce qu'il voit... »

L'espoir que jamais elles aillent mieux ; et sous le poids de maux que vous léguerez à vos enfants, n'accusez que vous-mêmes, votre indolence et votre insouciance, votre égoïsme et votre lâcheté. LAMENNAIS.

## Un rêve

**L'Unité Syndicale**

« La véritable force d'un mouvement vient de son unité profonde, de sa cohésion intime, d'un accord de mentalité, de sentiments, de tendance. Si l'on ne tient pas compte de cela, on s'expose à ne faire qu'une épreuve pour se briser et sombrer à nouveau dans le chaos de luttes intestines. Cette unité artificiellement faite ne pourrait, contrairement à ce que l'on prétend, se maintenir que par l'immobilité ; elle serait un facteur d'inaction et d'indecision ». « Le Peuple »

Organe de la C. G. T. (3-6-25)

que Pailieux concrétise en disant à Bonnamy : « Nous continuerons votre œuvre ». « Nous ne vous oublierons jamais ».

Le souvenir de l'Union-Etat, un poste de T.S.F., est remis à Bonnamy, tandis qu'une gerbe de fleurs est offerte à Mme Bonnamy.

Notre ami Oudin, heureux de se retrouver à cette fête familiale, apporte — comme Président — le salut et les adieux de la Fédération au « meilleur de nos nôtres », je puis bien le dire, ajoute-t-il. Revivant les débuts de la Fédération, Oudin salue en Bonnamy l'homme de caractère, de dévouement, d'abnégation, qui n'a pas craint les sacrifices pour faire triompher ses idées. « La meilleure marque de reconnaissance à lui témoignoir sera de continuer son œuvre », dit Oudin en terminant.

Garnier (Caen), apporte le salut et la reconnaissance des camarades de province à Bonnamy : « Je puis vous affirmer, dit-il, que la cause continuera à être servie, même après votre départ ».

Dans un beau mouvement d'éloquence il souligne le besoin de renouveau, de spiritualité, d'idéal, affirmé partant d'hommes de milieux divers, et si nécessaire dans la bataille sévère livrée actuellement contre le matérialisme. C'est notre tâche.

« Vous avez, Bonnamy, ajoute Garnier, fait luire dans nos coeurs, il y a quelque 15 ans, cette petite flamme d'apostolat ; vous pouvez avoir la certitude d'avoir créé chez nous quelque chose de nouveau... »

« Si une terre n'est féconde que dans la mesure où un homme a peiné sur son sillon, alors en suivant votre exemple, en continuant vos efforts, nous serons victorieux ».

Zirnheld se lève et remet à Bonnamy, aux applaudissements de tous, la Médaille d'argent des Syndicats Professionnels, décernée par arrêté du Ministère du Travail, pour ses 15 ans de dévouement à la cause syndicale. Que dire du toast du Président de

## Sténo-Gazette

— A Nantes encore, un pauvre homme vient d'être diminué de 10 % sur ses gages, par un commerçant bien coté, et ceci sans aucune raison, ou plutôt si, — tenez-vous bien ! — pour appliquer les décrets-lois !... O misères des humbles !

— Mais les médailles n'ont pas que des revers : nous avons vu avec la plus grande satisfaction les dirigeants du groupe patronal nantais de la C. F. P., nous prêter leur appui auprès de certains de leurs confrères pour que nos candidats au conseil de prud'hommes puissent jouir de toute la liberté nécessaire, en cas de succès, dans l'exercice de leurs fonctions de conseillers prud'hommes. Ceci console de cela.

— L'Association Syndicale Professionnelle des Fonctionnaires (C. F. T. C.) a tenu à Paris, le 18 octobre, une réunion générale, au cours de laquelle nos camarades J. Vandebussche et J. Pérès soulignent le fait que les notions de salaire vital et familial étaient méconnues par les nouveaux décrets-lois, ainsi que l'inégalité des sacrifices demandés aux fonctionnaires, et les nombreux abus qui subsistent dans les catégories élevées.

— Le VI<sup>e</sup> Congrès national de la Mutualité Catholique et des Assurances Sociales vient de se tenir à Paris. De nombreuses résolutions ont été adoptées, entre autres une résolution marquant le caractère aléatoire de l'équilibre budgétaire du nouveau système des assurances sociales.

## La Fédération du Textile et les accords professionnels dans l'industrie textile

Le bureau de la Fédération française des Syndicats professionnels de l'industrie textile (C. F. T. C.) s'est réuni samedi après-midi, 5, rue Cadet, à Paris.

Au cours de cette réunion, le bureau fédéral a décidé d'intervenir auprès du ministre du Travail, afin que les organismes chargés d'établir les accords professionnels de la Soierie et qui font actuellement l'objet d'une enquête ministérielle, comportent une représentation ouvrière.

D'autre part, au sujet d'un projet de décret-loi, concernant l'application des 40 heures dans l'industrie textile, le bureau fédéral demande que les syndicats ouvriers soient consultés concernant cette application des 40 heures et que des garanties de salaires soient assurées aux ouvriers, correspondant à la réduction des heures de travail.

# Les "EFFORTS" de l'Union Régionale de Bretagne et du Maine

## RENNES

### LES ELECTIONS PRUD'HOMALES

Elections Prud'homales des 3 et 17 Novembre 1935

ELECTEURS, ELECTRICIENS.

Les dimanches 3 et 17 novembre, vous allez être appelés à désigner ceux d'entre vous qui, pendant une période de six années, auront à arbitrer les conflits nés à l'occasion du Travail.

Il importe donc que ceux que vous allez choisir pour accomplir cette tâche particulièrement délicate, possèdent non seulement le sens de l'équité, mais aussi la compétence et la sûreté de jugement qui leur seront indispensables pour faire respecter, en toutes circonstances, le Droit et la Justice.

Aussi, pour faciliter votre choix, avons-nous décidé de vous proposer des candidats.

Tous ont fait leurs preuves, soit au sein même du Conseil des Prud'hommes où plusieurs ont déjà siégé et où ils ont su se faire unanimement apprécier ; soit encore dans les organisations syndicales auxquelles ils appartiennent et où ils ont pu donner la mesure de leur valeur morale, sociale et professionnelle.

Tous, enfin, sont connus pour le dévouement dont ils ont toujours fait preuve dans la défense des intérêts légitimes de la classe ouvrière. En votant pour eux, vous ne pouvez faire un choix plus judicieux, car tous sont particulièrement aptes à remplir ces délicates et importantes fonctions d'arbitre et de juge.

Ainsi donc, tous, et sans abstention, vous voterez pour l'un des candidats ci-après, de votre catégorie.

#### Section Commerciale

1° catégorie. — **PICOUX Césaire**, Prud'homme employé sortant, ancien Président de la Section Commerciale.

2° catégorie. — **BOUREL Jean**, Prud'homme employé sortant, ancien vice-président de la Section Commerciale.

#### Section Industrielle

3° catégorie. — **VUILLEMIN Léon**, ajusteur, ancien Prud'homme ouvrier.

4° catégorie. — **ROY Pierre**, ouvrier Relieur-papetier, Président du Syndicat Professionnel du Livre de Rennes.

6° catégorie. — **DUPERRIN Eugène**, ex-chef de train aux chemin de fer de l'Etat.

#### PAS D'ABSTENTIONS !

### DERNIERE HEURE

Au moment de tirer notre journal, nous apprenons les résultats du premier tour de scrutin.

**SECTION COMMERCIE**

1° Catégorie : **PICOUX (C.F.T.C.)** : 179 voix. Pas de concurrent. Ballottage.

2° Catégorie : **BOUREL (C.F.T.C.)** : 69 voix. ELU. Pas de concurrent.

**SECTION INDUSTRIE**

3° Catégorie : **VUILLEMIN (C.F.T.C.)** : 74 voix. Godet (C.G.T.) : 117 voix. Ballottage.

4° Catégorie : **ROY (C.F.T.C.)** : 88 voix. Anger (C.G.T.) : 62 voix. Ballottage.

6° Catégorie : **DUPERRIN (C.F.T.C.)** : 12 voix.

Potier (C.G.T.) : 14 voix. Ballottage.

Nous adressons nos vives félicitations à notre camarade Bourrel pour sa brillante élection.

Nos remerciements les plus chaleureux à ses électeurs, ainsi qu'à ceux qui ont apporté leurs suffrages à nos camarades Picoux, Vuillemin, Roy et Duperrin.

Pour que ces derniers connaissent de leur côté, le succès qu'ils méritent, que tous leurs électeurs veuillent bien **REVENIR VOTER** pour eux également au second tour, ainsi que tous ceux de nos amis qui ont été empêchés de venir au premier tour.

Attention ! le deuxième tour aura lieu le **DIMANCHE 17 NOVEMBRE**. Merci d'avance.

### CHEZ LES CHEMINOTS

Une importante réunion au conseil de la Fédération des Cheminots de France s'est tenue à Paris le dimanche 27 octobre.

Nous en rendrons compte plus longuement dans le prochain numéro. Signalons seulement, pour aujourd'hui, à tous nous amis, l'ordre du jour voté à l'issue de cette réunion qui précise à nouveau l'attitude de la Fédération des Cheminots de France, notamment au sujet de l'Unité syndicale.

Le Conseil Fédéral des Cheminots de France (C. F. T. C.) réuni le 27 octobre 1935.

Approuve pleinement l'attitude du Bureau fédéral dans la lutte engagée contre les décrets-lois et lui fait confiance pour poursuivre l'œuvre entreprise ;

Compte sur les organismes qualifiés de la Fédération pour développer leur action de défense des intérêts féminins plus directement atteints par les décrets-lois ;

Se félicite de la constitution du cartel syndical chrétien des services publics qui ne manquera pas de donner plus d'efficacité à la défense des intérêts solidaires des fonctionnaires et des Cheminots ;

Se range entièrement au point de vue exprimé par le Comité national de la C. F. T. C., le 20 octobre, sur l'Unité syndicale et devant les propositions de fusion reçues de la Fédération confédérée des Cheminots constate qu'il demeure impossible, moralement et pratiquement, de réunir dans les cadres de la même organisation, pour une activité féconde, des éléments séparés par de graves divergences doctrinales.

Oppose à cette formule, celle parfaitement réalisable des ententes conclues en vue d'objectifs bien délimités et permettant de mettre en œuvre la solidarité profonde qui existe entre les travailleurs de toutes opinions.

Invite la Fédération à intensifier l'action auprès des Pouvoirs publics et des collectivités locales pour obtenir une coordination plus rationnelle des différents moyens de transport tenant compte des intérêts généraux de la Nation et sauvegardant les droits du personnel.

Affirme son attachement au syndicalisme chrétien, seul capable d'apporter des remèdes efficaces aux maux dont souffre le monde du Travail.

### La Journée d'études de l'Union locale

Le dimanche 13 octobre, à la Maison des Œuvres, 25, boulevard de la Liberté, a eu lieu une Journée d'études syndicale.

L'élite de nos syndicats professionnels rennais était présente aux diverses réunions, pour écouter avec un intérêt croissant les vifs rapports développés.

Deux réunions étaient prévues : l'une, le matin à 9 h. 30, avec le concours de MM. l'abbé Goimard, secrétaire général des Secrétariats Sociaux de France, et L. Grimaud, secrétaire général dévoué de nos Unions syndicales ; l'autre l'après-midi, avec M. l'abbé Simonneaux, aumônier des Œuvres ouvrières.

La séance du matin fut présidée par M. C. Picoux, président des Unions syndicales professionnelles. La présentation chaleureuse qu'il fit de M. Goimard assura de suite l'éminent rapporteur de la sympathie dont il était entouré.

Avec compétence et clarté, M. l'abbé Goimard traita d'une étude sur « le plan de Man » et sur « le plan de la C. G. T. ».

Fortement documenté, le rapporteur prouva que l'œuvre du socialiste belge méritait une attention particulière, car le plan économique qu'il proposait ne pouvait être accepté d'esprit par les organisations chrétiennes, est le résultat de travaux loyalement exposés et comportant des suggestions dignes d'intérêt.

De la comparaison faite par le rapporteur dans cette étude, il s'ensuit que le plan de la C. G. T. ne fait que reprendre la thèse de M. de Man, en y ajoutant un conseil national économique à caractère consultatif, mais avec les mêmes détails d'application.

Le deuxième rapport avait pour objet « la légitimité des cartels in-

tersyndicaux ». Ce rapport, établi par M. L. Grimaud, fut lu avec aisance par M. C. Picoux en l'absence du rapporteur, retenu éloigné par un engagement antérieur.

Développée avec force arguments, cette thèse justifia sans peine la nécessité des ententes intersyndicales. Quand toutes les garanties requises pour de tels accords sont obtenues, c'est-à-dire quand est défini de façon précise le but à atteindre, quand ce but est légitime, et qu'il est dûment établi que le cartel intersyndical n'est que temporaire et formé dans le seul but indiqué, il ne peut être contesté une telle procédure, d'ailleurs admise et prévue par la doctrine sociale de l'Eglise.

C'est ce qui ressortit le plus clairement de la discussion animée qui suivit la lecture de ce rapport, puisque la preuve fut faite que, pour le récent cartel cheminot intersyndical face aux décrets-lois, toutes les conditions exigées furent observées.

A l'issue de cette première séance, un repas en commun groupa quelques militants autour de MM. les abbés Goimard et Simonneaux.

La tâche ardue qu'implique l'étude des questions sociales et économiques impose des instants de détente réparateurs, d'une nécessité absolue. C'est dire que la gaieté ne fut pas exclue au cours de ces cordiales agapes.

A 14 h. 30, la deuxième séance d'études fut ouverte, et M. l'abbé Simonneaux exposa en les développant les raisons qui nécessitent « la formation intellectuelle des militants ».

Dans une atmosphère favorable le rapporteur n'eut pas de peine à convaincre l'auditoire. Seulement, — car il y a ce hic ! — il reconnut aussi que les difficultés de la formation intellectuelle des militants — comme pour tant d'autres buts excellents, hélas ! — ne résidaient pas dans les méthodes pratiquées, mais dans les loisirs disponibles des intéressés... Point n'est besoin, en effet, d'épiloguer longtemps pour faire comprendre que « ce sont toujours les mêmes qui se font tout ! ». Il est trop exact que la recherche des dévouements se localise à tort à ceux déjà connus. Il serait très préférable d'élargir le cercle des « moisonneurs », afin de permettre à ceux qui plient quelquefois sous le fardeau, de conserver quelques loisirs pour profiter de cette fameuse « formation intellectuelle ».

Une discussion amicale suivit, qui fut très démonstrative plus amplement tous les bénéfices que retireraient d'une telle formation les militants syndicaux, ainsi que tous ceux que la question sociale intéresse.

#### AUDITOR.

A 17 heures, ce même jour, au même lieu, le Secrétaire Social de Rennes reprenait le cycle de ses séances mensuelles par une réunion qualifiée par M. le bâtonnier Dubois, président, d'ouverture de l'année sociale.

M. l'abbé Goimard avait accepté d'exposer la question de « la Colonisation et l'Évangile ». Cette conférence très intéressante fut applaudie comme il convenait.

Les séances du Secrétaire Social auront lieu, comme précédemment, le premier dimanche de chaque mois, à 17 heures, 25, boulevard de la Liberté.

### SYNDICAT DES EMPLOYES DU COMMERCE DE L'INDUSTRIE ET DE LA BANQUE

#### Assemblée générale

Le dimanche 6 octobre se tenait la deuxième assemblée générale annuelle.

Plusieurs camarades, retenus par d'autres obligations, avaient écrit pour s'excuser et dire toute leur sympathie à notre Syndicat.

Après lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale de février, le trésorier, notre dévoué camarade Vallier, fit un exposé très clair de la situation financière, tant de la caisse syndicale que de la caisse de solidarité.

Sa gestion fut approuvée à l'unanimité et avec félicitations.

Le camarade Pépin, secrétaire, donna ensuite lecture du rapport moral, montrant toute l'action déployée par le Syndicat et la Fédération, action incessante qui, par ce temps de crise, est de plus en plus ardue.

L'assemblée approuva ce rapport par acclamations et renouvela ses vœux antérieurs sur les mesures propres à apporter un remède à la situation actuelle.

Préparer le retour de la mère au foyer par une bonne éducation familiale aux jeunes filles. Développement de l'enseignement

ménager et institution d'une allocation familiale spéciale aux travailleurs dont la femme reste à la maison.

Insister près des Parlementaires pour obtenir, au plus tôt, le vote par le Sénat des projets déjà adoptés par la Chambre des Députés concernant la prolongation de la scolarité et l'obligation d'un congé annuel payé aux salariés.

Les Employés réclament aussi la réglementation de leur profession, le vote d'une loi fixant des minima de salaires.

Enfin le vote d'un statut légal et étendu depuis si longtemps.

De plus, considérant que la politique de déflation des salaires est condamnée par les faits, la crise s'aggravant par suite de la diminution du pouvoir d'achat.

L'Assemblée demanda que tout soit mis en œuvre pour accroître le pouvoir d'achat des masses, seul moyen d'exhausser les facultés de consommation et, par suite, de favoriser l'écoulement de la production.

Sur le point de vue spécial des allocations familiales.

L'assemblée, considérant que les allocations familiales sont établies depuis trois ans et que beaucoup de catégories n'en profitent encore alors que les besoins sont les mêmes pour tous les travailleurs, proteste énergiquement contre la lenteur apportée par l'application de la loi.

Et demande instamment que des décrets soient pris sans retard pour que le bénéfice en soit octroyé à toutes les professions sans exception.

Des directives furent ensuite données pour les différentes manifestations auxquelles le Syndicat devra participer pendant le quatrième trimestre 1935 :

Elections Prud'homales, Fête familiale du 17 novembre, Cercle d'études, Commissions diverses, etc...

Ce fut une bonne réunion, d'où chacun sortit bien résolu à travailler pour fortifier le Syndicat et améliorer la situation des Employés.

### SYNDICAT DU LIVRE (51° SECTION)

Les permanences syndicales sont tenues régulièrement au siège, 7, rue de Corbin : le mercredi, de 18 à 19 heures ; le vendredi, de 14 à 15 heures ; le samedi, de 18 à 19 heures ; le deuxième dimanche du mois, de 10 à 11 heures.

### Notre 3° Assemblée générale

Convaincus que notre 3° assemblée générale de 1935 a été tenue le dimanche 20 octobre, à 10 heures, 7, rue de Corbin.

En ouvrant la séance, c'est avec une satisfaction marquée que P. Roy, président, remercia les nombreux camarades qui avaient répondu à l'appel adressé.

Le procès-verbal de la dernière Assemblée n'appela aucune observation et fut adopté à l'unanimité.

Le Président relata ensuite les diverses tractations nécessitées par la tentative du Conseil syndical pour établir une formule-type de contrat d'apprentissage pour l'Industrie locale du Livre. Aucun accord n'est encore intervenu, mais des espoirs fondés sont admis.

Après un clair exposé de H. Gilbert, vice-président, sur la valeur d'un recrutement constant et d'une fréquentation assidue des permanences ouvertes à l'intention des syndiqués, le Trésorier proposa le placement des fonds disponibles ; la formule présentée est adoptée à l'unanimité après toutes précautions nécessaires.

Le Président encouragea avec conviction les adhérents du Livre à l'assistance aux séances du Secrétaire Social et du Cercle d'Études. Les questions qui y sont traitées offrent un tel intérêt qu'aucune déception n'est à craindre.

Le Président rappela l'obligation du devoir électoral prud'homal, et insista sur la fête annuelle de l'Union Locale, qui aura lieu le dimanche 17 novembre.

Quelques précisions sont fournies par le Secrétaire pour les achats en commun ; puis le Président termine par une causerie sur l'Industrie du Livre à l'étranger.

### Fête familiale MESEMOISELLES, RETENEZ VOS PLACES

Toutes celles d'entre vous qui désirez assister au banquet de la Fête Familiale (prix du repas, 14 francs) sont instamment priées de retirer leur carte à la Permanence jusqu'au samedi soir 16 novembre 18 heures.

### Entre nous

Mariages. — Nous avons appris avec plaisir le mariage de Mlle Renée Dubois avec M. Roger Gautier (26 octobre).

Nous offrons nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

Naissances. — C'est avec joie que nous avons appris la naissance d'une petite Gabrielle, chez notre compagne, Madame Lebrun (Gabrielle Brunet). Aux heureux parents, nos vives félicitations et nos vœux de prospérité pour le bébé.

Décès. — Nous avons appris avec peine le décès de Mademoiselle Antoinette Mougeot, notre chère compagne, à Amélie-les-Bains, le 2 octobre, à l'âge de 31 ans.

Madame Pellé (Maria Lecocq) a eu la douleur de perdre sa mère le 9 octobre.

Aux familles et à notre compagnie si éprouvées, nous adressons nos pleines condoléances et l'assurance de nos prières.

### SYNDICATS FEMININS

#### Administration des P.T.T. de Rennes

APRÈS LE CONCOURS DE DAMES COMPTABLES-DACTYLOGRAPHES POUR LES PUPILLES DE LA NATION

Le 4 juillet dernier avait lieu à Rennes, un concours de Dames Comptables-Dactylographes, réservé aux pupilles de la Nation.

Nous apprenons avec grande satisfaction que M. Mandel, ministre des P. T. T. vient de notifier à trois de nos élèves, Meses Touille Germaine, Poirier Anais et Chaussée Bernadette, leur admission dans le cadre de son administration.

Nous félicitons bien vivement nos trois candidates de cet heureux succès.

### Fête des Catherinettes DIMANCHE 24 NOVEMBRE

Comme vous l'annonçait déjà, en style laconique, le Journal du mois dernier, notre grande famille syndicale, unie par les liens de la charité chrétienne, fêtera Saint-Catherine et ses chères Catherinettes, le dimanche 24 novembre.

La tradition veut que ce jour-là soit un jour de liesse et de joie. Intimé qui nous réunit presque au complet autour de nos héroïnes.

Selon la coutume et pour bien situer cette journée, une messe à laquelle vous vous ferez un devoir d'assister, sera célébrée dans la Chapelle du Griffon, par M. l'abbé Simonneaux.

Le soir, pour 4 heures précises, rendez-vous général à Saint-Martin. Le programme ? Il vous parviendra très détaillé sous peu, aussi je ne vous en donne que les grandes lignes.

A tout seigneur, tout honneur : nous coffrons d'abord nos catherinettes. En second lieu vous applaudirez, j'en suis sûre à une innovation qui promet d'être très réussie et doit remporter un vrai succès.

D'avance nous souhaitons la bienvenue aux jeunes. Quelles n'hésitent pas à venir se grouper autour de leurs aînées, elles y trouveront joie saine et distraction.

### Une heureuse innovation COURS D'AUXILIAIRE DE LA CROIX ROUGE (S.S.E.M.)

Pour répondre au désir de plusieurs de nos campagnes et achever la formation de la future mère au foyer, nous avons le plaisir de vous annoncer que Madame la Présidente de la Croix-Rouge de Rennes a bien voulu nous faire assurer, le soir, un cours d'Auxiliaire de la Croix Rouge.

Mademoiselle Courgeon, Professeur, infirmière diplômée, a eu la bienveillance d'accepter la Direction de ce cours qui comprendra à la fois théorie et pratique.

En fin d'année, il sera sanctionné par un examen qui vous permettra d'obtenir un diplôme d'Auxiliaire de la Société de la Croix Rouge Française.

Les inscriptions sont prises dès maintenant à la Permanence, 9, rue du Griffon et au plus tard jusqu'au 23 Novembre. Ne seront admis que les jeunes filles ayant atteint leur seizième année ; les places sont limitées.

### Fête familiale MESEMOISELLES, RETENEZ VOS PLACES

Toutes celles d'entre vous qui désirez assister au banquet de la Fête Familiale (prix du repas, 14 francs) sont instamment priées de retirer leur carte à la Permanence jusqu'au samedi soir 16 novembre 18 heures.

### Entre nous

Mariages. — Nous avons appris avec plaisir le mariage de Mlle Renée Dubois avec M. Roger Gautier (26 octobre).

Nous offrons nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

Naissances. — C'est avec joie que nous avons appris la naissance d'une petite Gabrielle, chez notre compagne, Madame Lebrun (Gabrielle Brunet). Aux heureux parents, nos vives félicitations et nos vœux de prospérité pour le bébé.

Décès. — Nous avons appris avec peine le décès de Mademoiselle Antoinette Mougeot, notre chère compagne, à Amélie-les-Bains, le 2 octobre, à l'âge de 31 ans.

Madame Pellé (Maria Lecocq) a eu la douleur de perdre sa mère le 9 octobre.

Aux familles et à notre compagnie si éprouvées, nous adressons nos pleines condoléances et l'assurance de nos prières.

### FOUGERES

#### SYNDICAT DE LA CHAUSSURE

#### Réunion générale du 17 Octobre 1935

Comme toutes les réunions de nos œuvres sociales, coopératives de production, Syndicats des Employés, des verriers, du bâtiment, journées sociales, exception faite de l'Étoile Fougeraise, la réunion du Syndicat de la Chaussure s'est tenue cette année salle Jean-Allain. Elle avait attiré les bons militants qui s'intéressent plus spécialement à la marche du mouvement. Nous les remercions d'avoir secoué l'apathie qui a tendance à se généraliser, quoique jamais heure plus grave ne semble se présenter à l'action prolétarienne. Le monde ouvrier ne pouvait évoluer que par l'action et l'accomplissement de ses devoirs syndicaux et sociaux, la masse inerte ne peut donc concevoir que des rêves cruels. Ce n'est donc pas notre salle Jean-Allain qui aurait dû être pleine au delà, mais bien d'autres salles importantes, vu nos grands effectifs, qui heureusement ne cessent de s'accroître.

Maintenant, revenons à notre Assemblée générale. Celle-ci, à 20 h. 30 précises, s'ouvrit sous la présidence de notre ami Robillard, qui, après quelques mots aimables, donna la parole au Secrétaire pour la lecture de son rapport moral, rapport dont le texte vous est donné dans ce même journal. Après cette lecture et les commentaires d'usage, le trésorier, à son tour, nous exposa notre situation financière et les chiffres éloquentes apportent l'approbation générale, puisque par la constatation de nos avoirs, tant caisse de grève, caisse de chômage, caisse d'union, caisse confédérale, il pouvait nous assurer de la sécurité d'avenir de notre Syndicat. Après ces lectures et le vote d'approbation donnant confiance au bureau syndical, la parole est donnée à M. l'abbé Simonneaux, aumônier des œuvres sociales, qui, dans une improvisation élevée, fait comprendre la nécessité toujours plus grande de l'union des Catholiques sur le domaine syndical. « Le monde nouveau, dit-il, s'établira selon la carence qui lui sera donnée. Si les ouvriers restent inopérants, le capitalisme, devenant le maître, établira une société qui brisera nos forces impuissantes ». Il termine en faisant un appel vibrant à l'action de propagande par un recrutement et une action de plus en plus puissante, afin de mettre cette force au service du droit et de l'évolution ouvrière dans la justice et dans la charité sociale.

Mes Chers Camarades, « Je vous remercie de tout cœur d'avoir répondu à l'appel de votre Syndicat et d'être venus vous intéresser à l'activité et au travail accompli depuis le semestre dernier. Vous avez compris qu'une Assemblée générale est la grande assise de nos délégués, et que par elle seule se ratifient et prennent force les décisions du Conseil Syndical. C'est pourquoi cette réunion revêt une grande importance puisqu'elle vous met devant des décisions à prendre, donc devant des responsabilités. Le Syndicat est par excellence une forme démocratique ; il prend son action dans les décisions de ses membres, et rien ne doit se faire sans son assentiment. Donc, mes Camarades, aujourd'hui, le Conseil que vous avez accepté et porté à la direction par votre vote est devant vous, pour vous donner le résultat de son activité, de son travail accompli. Il est soumis à votre jugement. Je vous demanderai donc d'être attentifs à la lecture du rapport moral et financier afin qu'après réflexion vous puissiez sanctionner ou ratifier de votre décision, le travail exécuté par ceux à qui vous avez donné votre confiance.

« Maintenant, jetons un regard sur le passé. Qu'a fait votre Syndicat depuis la dernière réunion générale ? Votre Syndicat, comprenant les temps difficiles de notre industrie, vu la crise, a porté ses efforts pour défendre notre corporation menacée par les firmes étrangères. Il est à l'origine du mouvement d'organisation du Comité de défense professionnelle et donc une cause principale du résultat heureux de la force vitale de notre industrie et tempérer ainsi l'action néfaste des firmes étrangères, ainsi que des différents centres dont les bas prix aux ouvriers faisaient une concurrence déloyale à notre Cité, tout en permettant à longueur d'année les heures supplémentaires. Nous avons lutté sans bruit et sans cesse contre ces abus, et nous sommes heureux de constater les résultats de l'action engagée, puisque actuellement le travail a repris une cadence accentuée. Cette action, que d'aucuns égoïstes dénigrent, des organisations syndicales ne voudront pas comprendre, est un acte important puisqu'il est la grande cause de la reprise économique Fougeraise.

« Certes, mes chers Camarades, notre système de travail n'est pas celui de la violence. Nous n'exécutions pas, dans les moments difficiles que nous traversons, le mécontentement si justifié souvent ; nous ne souffrons pas sur les rancœurs pour enflammer la haine. Notre travail positif, tout local que national, est un travail sérieux, d'action étudiée, raisonnée, devant apporter, mis en application, un rajustement et une rénovation de la vie économique du pays. Nous ne demandons, pour établir plus de justice dans le domaine social, que l'entente ouvrière. Nous sommes prêts à collaborer avec toutes autres forces, mais à condition du respect de nos convictions, ceci pour le respect de la dignité ouvrière et du progrès social. Certes, notre action est de collaboration des forces nécessaires, et nous croyons que rien de sérieux ne pourra se faire sans cet ordre établi, et c'est pourquoi notre Confédération, soucieuse de l'avenir qui pèse sur le monde ouvrier a su mettre debout un plan qui, mis en application, apportera l'ordre dans les professions, établira par cet effet la répartition du travail entre tous avec salaires minima, et ainsi assurera dans l'avenir, le bonheur ouvrier et celui de toute la société. Nous espérons donc que, malgré le silence que l'on veut faire sur notre action, celle-ci sera comprise et ainsi se régénérera la société qui s'éroule actuellement.

Mes chers camarades, il faut toujours agir, mais agir méthodiquement, sérieusement avec continuité. Des forces contraires au bien-être général sont liguées contre nous, les travailleurs. Le capitalisme, fait de matérialisme sous la forme du libéralisme économique, est pour nous implacable. Nous devons lutter contre son action néfaste. Le Syndicat est la force naturelle pour libérer la route, l'empêcher d'asservir les masses. Certes, les temps sont durs ; il faut y mettre du cœur, rien ne se fait sans efforts, et les plus petits faits en demandent beaucoup. Voyez l'accord des coopératives fougeraises. N'a-t-il pas fallu, pour empêcher la baisse de 4 % chez elles, un effort de bonne volonté générale ? Celle-ci est produite sur la demande d'un camarade de nos organisations, et tout s'est bien passé. Comme vous le voyez, notre Syndicat est un peu le moteur de l'activité ouvrière fougeraise. Pour les piqueuses aussi, n'a-t-il pas mis en action le mouvement égoïste ? N'est-ce pas sous notre poussée qu'il s'est décidé d'agir et enfin d'obtenir l'augmentation des prix des piques et de remplacements si longtemps réclamés ?

(A Suivre).

### Nos journées sociales

Elles ont connu un beau succès cette année, et même marqué sur les années passées un certain progrès. Pour un peu, la Salle Jean-Allain serait devenue trop petite. C'est de bon augure.

Nous faisons nos vifs remerciements à nos camarades venus s'intéresser à ces œuvres d'études. Nous ne reviendrons pas sur les détails, que « L'Ouest-Eclair » a su nous donner en temps voulu et qui seront donnés encore par « Entre-nous » ; mais nous tenons à féliciter bien sincèrement les orateurs pour leurs cours donnés, et qui furent très appréciés. Nous dirons l'éloquence de notre aumônier dans son rapport sur les conclusions sur la Semaine Sociale d'Angers, et le beau sermon de la messe de 11 h. à Notre-Dame de Bonabay, ayant comme thème : « L'homme, fils de Dieu ». Compliments à Leconte, Chemin Joseph et Guéden pour leurs rapports choisis.

Une mention spéciale pour notre camarade Garnier Emile, secrétaire des Syndicats professionnels de Caen, pour sa conférence de clôture, qui emporta l'enthousiasme du nombreux auditoire. Nos remerciements aussi de tout cœur les artistes rennais pour l'interprétation des deux pièces de bon goût, ce qui fit pleurer et rire tour à tour les camarades présents.

A LA  
**CHAPELLERIE LEBRETON**  
8, rue Jean-Jaurès  
**VOUS TROUVEREZ LE PLUS BEAU CHOIX LES MEILLEURS PRIX**  
Escompte de 5 % sur présentation discrète de la carte de la C.F.T.C.

**VOULEZ-VOUS ?**  
Consommer du BON PAIN  
Réaliser une ECONOMIE  
Soutenir une ŒUVRE SOCIALE  
**Adhérez à la Coopérative de boulangerie l'Union Economique Rennaise**  
80, rue de Nantes, 80  
Bureaux : Passage du Conséto

**GRANDE PHARMACIE DE TOUSSAINTS**  
Rue du Pré-Batté. — RENNES  
**P. BOUGEARD**  
LES MEILLEURS PRODUITS AUX MEILLEURS PRIX  
ORDONNANCES SPÉCIALITÉS  
EAUX MINÉRALES HERBORISTERIE

**FOURRURES IDEALES**  
30 % MOINS CHER  
parce que frais généraux nuls  
QUALITÉ SUPERIEURE parce que exécutées par le vendeur même  
Bretagne : Jean GEORGES  
57, rue Ville-Pépin  
SAINT-SERVAN (L.-et-V.)  
Pierre PERROCHAUD  
Ouest : S<sup>m</sup>-PAZANNE (L.-L.)

**SI VOUS VOULEZ AVOIR LES MEILLEURS PRODUITS AUX MEILLEURS**

A ces bons moments de détente s'ajoute le banquet fraternel, où nous eûmes le plaisir d'entendre des toasts heureux ; à remarquer aussi celui de notre Président de l'Union Régionale, notre camarade Picoux, qui sut, dans une brillante improvisation, faire comprendre la nécessité, à l'heure trouble que nous vivons, de l'activité et du travail à accomplir par notre Syndicalisme pour reformer la société actuelle.

Cette bonne journée, sur tous les points de vue, fut parfaite. C'est pourquoi nous disons : à l'année prochaine, pour mieux faire encore, si possible.

**Réponse nécessaire**

Dans une fin d'article paru dans « L'Ouest-Journal », j'ai lu des choses étranges qui ne peuvent être passées sous silence.

Deux points surtout attirent l'attention : 1<sup>er</sup> la question du centimètre-minute ; 2<sup>e</sup> le rejet de la charité chrétienne.

Au premier point il est facile de répondre très sèchement en demandant à celui qui pose la question de visiter les ouvrières piqueuses travaillant au centimètre-minute et de contrôler si elles gagnent bien, dans 48 heures de travail, 144 francs, prix de 3 francs de l'heure. Que l'enquête se fasse équitablement et vous aurez une réponse qui changera certainement l'opinion sur le maintien de ce système faux.

Pour le deuxième point, rejet de la charité chrétienne, il est très étonnant de découvrir l'ignorance totale de ce que veut dire le mot de charité. En effet, il semblerait que, selon l'éthique, charité veut dire humiliation du pauvre par le riche, ou bien autorité secourant des esclaves pour mieux les asservir.

Non, cher inconnu, la charité ce n'est pas cela : la charité est un acte d'amour de son prochain. Sous des aspects variés, elle porte les Missionnaires à soigner les lépreux, à compatir aux humbles par des actes fraternels ; elle nous apprend que tous les hommes sont frères et nous fait le devoir d'établir la justice, en supprimant dans tout ce qui est possible l'inégalité entre les hommes ; elle apprend à mettre au profit du bien commun les progrès et richesses produits par le travail. Par la charité, l'homme souffre du mal de son frère ou est heureux de son bonheur ; il tend à la fraternité dans la justice sociale.

G. LECOINTE.

**Activité sociale**

Sur l'heureuse initiative du Maire dévoué de notre ville, une réunion s'est produite le 15 octobre dernier. Elle avait pour but d'étudier la meilleure façon de réduire le plus avantageusement et honorablement le nombre des chômeurs inscrits à la Caisse de chômage municipale et ainsi diminuer la charge écrasante qui pèse sur le budget.

A cette réunion, assistaient presque tous les employeurs des diverses industries, ainsi que les directeurs de Coopératives et secrétaires de Syndicats. Je ne reviendrai pas sur les détails du débat, les journaux locaux en ont donné des comptes-rendus complets, mais je suis sûr d'être l'interprète de tous mes camarades en félicitant M. Rebuffé pour l'initiative heureuse qu'il a su prendre, initiative qui a permis de poser la question de l'embauchage des chômeurs et de nous faire espérer, vu les bonnes dispositions patronales, que cette em-

bauche atteindra la moitié des inscrits. Espérons donc que cette chose se réalise bientôt. Ainsi s'accomplira un geste d'humanité qui, tout en atténuant les souffrances, relèvera encore le prestige de la Cité Pougereaise.

G. LECOINTE.

**Elections Prud'homales**

Au dernier moment, nous recevons les résultats du premier tour de scrutin.

**SECTION COMMERCE**  
1<sup>re</sup> Catégorie :  
HAPOT (C.F.T.C.) : 115 voix, ELU.  
Pas de concurrent.

**SECTION INDUSTRIE**  
1<sup>re</sup> Catégorie :  
ROBILLARD (C.F.T.C.) : 286 voix.  
Pas de concurrent, Ballottage.

2<sup>e</sup> Catégorie :  
JARNOS (C.F.T.C.) : 55 voix.  
Lemarié (?) : 72 voix.

Nous adressons nos vives félicitations à notre camarade Hapot pour sa brillante élection, qui lui donne un siège enlevé à la C.G.T.

Nous remercions vivement aussi les électeurs qui lui ont apporté leurs suffrages, ainsi que ceux qui ont voté pour nos camarades Robillard et Jarnois.

Que les électeurs de ces derniers n'oublient pas de revenir au 2<sup>e</sup> tour, ainsi que ceux de nos amis qui ont été empêchés la première fois. Le 2<sup>e</sup> tour réserve parfois des surprises, donc que pas un ne manque à l'appel. D'avance merci !

**BREST**

**UNION LOCALE**

**Marcel Poimboeuf à Saint-Martin**

Nos adhérents des divers Syndicats sont instamment priés d'assister à la causerie que le sympathique secrétaire général de la Fédération des Employés fera le lundi 25 novembre, Salle du Patronage Saint-Martin, 24, rue Bugeaud, à 8 h. du soir. Non seulement les employés (que nous voudrions voir nombreux à la réunion), mais les ouvriers de l'Armen, Cheminots, du Livre, etc., seront intéressés par le talent et la solide argumentation de notre ami. Nous leur adressons un pressant appel pour qu'ils assistent en grand nombre à cette réunion.

**Notre tournée de Propagande**

Tout le mois d'octobre, des syndiqués et amis dévoués de nos organisations syndicales ont organisé une magnifique tournée dans la région bretonne. Ils ont rencontré partout un succès retentissant. Les artistes ont su intéresser et dériver leurs auditeurs, heureux de chasser pour trois bonnes heures les graves préoccupations du moment.

Un délégué syndical a dit à chacune des séances le petit mot destiné à faire mieux connaître nos organisations. Tour à tour, S. Martin, Recouvrance, Saint-Pierre, Plougastel, Kerhuon, Landernau, ont réservé le meilleur accueil à la tournée ; cela nous permettra d'envisager sans trop d'appréhension le bon fonctionnement de notre caisse de solidarité.

**Une proposition de fusion**

Dans le dernier numéro de « La Voix des Travailleurs », nous disions que nous attendions une lettre du Syndicat Confédéré de l'Armen au sujet d'un article paru dans un journal sur lequel nous n'exercerons aucun contrôle.

Cette lettre, nous ne l'avons pas reçue ; par contre, nos amis liront la suivante qui nous est parvenue :

« Les Conseils d'Administration des Syndicats Confédérés et Unitaires de l'Armen, au Conseil d'Administration du Syndicat Professionnel.

« Camarades,

« Réunis pour envisager la tenue d'une réunion commune entre syndiqués confédérés et unitaires, en vue de la fusion des deux syndicats, les conseils d'administration confédéré et unitaire répondant à la demande d'un certain nombre de leurs adhérents, ont décidé de vous faire savoir qu'ils se tenaient à votre entière disposition pour engager des pourparlers en vue de la fusion de votre syndicat avec le syndicat qui, incessamment, va grouper anciens confédérés et anciens unitaires.

« Nous vous saurions gré de nous faire parvenir votre réponse pour mercredi 23 octobre au plus tard.

« Sentiments syndicalistes. »

Pour les Conseils d'Administration, et par ordre, signé : Ch. BERTHELOT.

A cette proposition, le Conseil d'Administration du Syndicat Professionnel de l'Armen a répondu, à la date fixée ci-dessus, par la lettre qui suit :

« Le Conseil d'Administration du Syndicat Professionnel de l'Armen aux Conseils d'Administration des Syndicats Confédérés et Unitaires.

« Camarades,

« En réponse à votre note du 17 courant, votre bureau syndical, après examen de votre proposition relative à une fusion éventuelle de nos trois organisations de l'Armen, est unanime à penser que cette fusion dépasse le cadre local. De même que de longs et laborieux pourparlers ont précédé la fusion qui semble en voie de se réaliser entre les deux Confédérations Générales auxquelles vous adhérez, nous estimons qu'une entente future suppose un accord préalable, aussi complet que possible, entre les Confédérations intéressées sur un certain nombre d'idées maîtresses et de principes communs. Nous ne pouvons donc, quant à présent, envisager localement une fusion avec vos organisations.

« Il n'en reste pas moins que nous restons toujours disposés à réaliser, pour un temps limité, tous accords ou cartels intersyndicaux, en vue d'une action générale ou locale pour l'aboutissement de revendications d'ordre professionnel.

« Sentiments syndicalistes. »

Pour le Conseil d'Administration,

Le Secrétaire : Y. MENEZ.

Le Président : M. FLOCH.

La fusion totale des Syndicats, ou plutôt des Syndicalismes, pourra-t-elle se faire un jour ? Nous n'en savons rien, mais qu'il nous soit permis cependant d'en douter.

Que le Syndicalisme unitaire et le Syndicalisme cégétiste se réunissent, cela peut paraître normal ; leurs idées maîtresses, leur formule « lutte de classes » sont sensiblement les mêmes. Les divergences sont bien

plus grandes lorsqu'il faut concilier ces deux formules : « lutte de classes » et « collaboration de classes », cette dernière une des idées maîtresses du Syndicalisme Chrétien.

Peut-on trouver une formule de compromis, entre autres choses, qui puisse satisfaire les uns et les autres ? Pour notre part, nous ne la voyons pas.

En tous cas, ainsi que nous l'avons fait remarquer dans notre réponse, si un accord était possible il devrait se faire nationalement entre Confédérations, et non localement.

Y. MENEZ.

**SYNDICAT PROFESSIONNEL DES OUVRIERS DE L'ARSENAL**

**Fallait-il y aller ?**

Le vendredi 4 octobre, nous étions informés d'une visite ministérielle pour le lendemain, avec réception des délégations à 8 heures du matin.

Après l'anéantissement des précédentes promesses, convenait-il d'aller, une fois de plus, nous faire leurrer par de belles paroles ? Les avis étaient partagés et la majorité de nos amis penchait pour l'abstention pure et simple. C'était le premier mouvement irraisonné. Après mûre réflexion, on décida cependant de ne pas bouder, et on put constater que nous eussions été les seuls à le faire car toutes les autres organisations avaient envoyé des délégués à la Préfecture Maritime. Celle de notre Syndicat était composée de MM. Ménez et M. Floch, auxquels s'était jointe Mme Dulouard, la secrétaire de notre Section féminine.

Ce n'était pas l'heure d'aborder avec M. Piétri tous les grands problèmes qui nous préoccupent ; la délégation s'attacha surtout à tirer le meilleur parti de la situation et attira l'attention du Ministre sur la situation toute spéciale des ouvriers de la Marine qui risquent de voir leurs réductions temporaires le devenir à titre définitif, par suite de notre système unique et défectueux d'avancement.

Aucune assimilation n'aurait dû, en effet, être possible entre notre situation et celle des fonctionnaires ; ces derniers bénéficient d'avancements en classes à l'ancienneté, ce qui leur permettrait, tôt ou tard, de récupérer les avantages qui leur sont réduits présentement, et nous avons cité au Ministre des cas et des chiffres à l'appui de notre affirmation.

Les statuts des ouvriers de la Marine ne prévoient, au contraire, aucun avancement en dehors de celui qui est attribué tous les ans, et avec une parcimonie contre laquelle nous nous sommes souvent élevés, à une infime minorité d'ouvriers. D'intéressants échanges de vues eurent lieu sur ce sujet entre le Ministre, son Chef de Cabinet et M. Bruynel, spécialement chargé des questions ouvrières.

Verrous-nous une modification à cet état de chose unique (et ces messieurs furent obligés d'en convenir) parmi les ouvriers de l'Etat ? Nous ferons en tous cas ce qu'il faut pour le rappeler une fois de plus si cela est nécessaire. En attendant, le Ministre promet d'élever dès cette année le taux des primes qui sont accordées uniquement au choix. Attendons !...

L'attribution des avantages qu'accordent les assurances complémentaires fut l'objet d'un autre échange de vues. Des cas typiques furent cités qui montraient au Ministre ce qu'avait d'injuste le système de ré-

partition des prestations médicales ou pharmaceutiques qui écarte délibérément de nombreuses catégories du personnel tant masculins que féminins.

Nous n'attendons pas du Ministre une solution immédiate des problèmes que nous lui avons posés. Souhaitons cependant qu'elles ne se fassent pas attendre trop longtemps. Cette audience, relativement longue, se termina par l'assurance que M. Piétri prendrait lui-même en mains la question des révisions de salaires qui venaient de faire l'objet d'études des Commissions locales. Il promet de prendre énergiquement la défense des ouvriers de l'Etat près de son collègue des Finances. Que pouvions-nous souhaiter de plus, sinon qu'il réussisse ? Un avenir prochain nous dira si nous avons raison d'espérer.

**Action locale**

Le Bureau a transmis différentes requêtes auxquelles il n'a pas encore été répondu. Nous en reparlerons.

**LAVAL**

**UNION LOCALE**

Nous demandons instamment à tous les syndiqués inscrits sur les listes électorales des prud'hommes de se rendre, le dimanche 10 novembre, à l'Hôtel de Ville, cabinet des adjoints, porter le bulletin de vote de sa catégorie et voter pour un de nos candidats :

1<sup>re</sup> Catégorie : M. Macé François, chef de fabrication textile ;

2<sup>e</sup> Catégorie : M. Bourdais Georges, comptable au dépôt des chemins de fer de l'Etat ;

4<sup>e</sup> Catégorie : M. Caillière Georges, graveur-litho.

Pas d'abstention, tous aux urnes.

**SYNDICATS FEMININS « LA RUCHE »**

**Assemblée générale**

La première aura lieu le dimanche 3 novembre, pour le Syndicat des Ouvrières de l'Habillement. Elle se tiendra au Siège des Syndicats, 11, rue de l'Anker-Evêché.

A l'ordre du jour : rapports moral et financier ; élection d'un nouveau Conseil.

La seconde est organisée par le Syndicat des Employés pour le mercredi 13 novembre, à la même adresse et avec l'ordre du jour ci-dessus indiqué.

Toutes les Syndiquées recevront une invitation en temps opportun ; nous demandons leur présence indispensable à ces réunions.

**Groupe des Jeunes**

Nos « Butineuses » travaillent. Elles élaborent actuellement le plan d'un Congrès qui aura lieu le dimanche 15 décembre prochain. Dès maintenant, elles sont heureuses de pouvoir annoncer que ce Congrès sera présidé par R. Wetzel, président de la Jeunesse Syndicaliste Chrétienne. Une propagandiste des Syndicats féminins de l'Abbaye a également promis son concours.

Le programme détaillé paraîtra dans le prochain journal, mais que de suite tous les groupes de Jeunes retiennent la date du 15 décembre pour envoyer des déléguées à cette journée.

C'est de la consciencieuse professionnelle, éduquée, développée, stimulée, que dépendra pour une large part, la prospérité nationale.

**SAINT-BRIEUC**

**Une bonne nouvelle**

L'année dernière, lors de l'Assemblée générale, le rapport moral qui indiquait le travail réalisé au cours des dix années d'existence de nos syndicats, signalait en même temps que la Ruche avait un réel besoin de s'épanouir dans une maison plus grande, mieux proportionnée à son activité grandissante.

Dès lors, comme hantées par ce désir d'un plus grand bien à faire, les dirigeants se mirent à la recherche du local désiré. Et c'est maintenant chose faite, « la Ruche » a établi à nouveau ses services à 5 minutes de son ancien domicile, 18, rue du Port. Là, les travailleurs trouveront un foyer accueillant, des cours mieux organisés, un secrétariat à leur disposition.

Toutes les adhérentes sont invitées à venir visiter la nouvelle maison syndicale, la maison de famille des syndiquées.

**SYNDICATS FEMININS**

**Assemblée générale FETE ANNUELLE DE LA RUCHE**

Elle aura lieu cette année, le 1er décembre. Dès aujourd'hui, notez bien cette date, car cette journée est bien la vôtre, celle des travailleuses briançonnaises, soucieuses de leur mieux être, soucieuses aussi de procurer à leurs sœurs de travail, des améliorations par l'organisation professionnelle.

Comme chaque année, son Excellence Monsieur Perraud, nous fera l'honneur de la présider, ce sera pour chacune une raison de plus, pour ne pas manquer à ce rendez-vous annuel.

Nos invitations seront envoyées en temps utile pour le programme de la journée, qui comprendra le matin, messe et Assemblée générale. A midi, banquet, où chacune voudra s'inscrire pour l'inauguration du nouveau local ; enfin, l'après-midi, les diplômes seront distribués aux élèves des cours, à l'issue d'une séance récréative qui promet d'être des plus intéressantes.

**Kermesse**

Ainsi que nous vous l'avons annoncé le mois dernier, la Kermesse annuelle est fixée au 15 décembre prochain. Ce sera une bonne journée en perspective et nous ne doutons pas que chacune viendra y faire une visite avec ses amis. Elle aura lieu dans le nouvel immeuble syndical, 18, rue du Port. Nous comptons cette année plus particulièrement sur la générosité de toutes en raison des dépenses nécessitées par l'aménagement et l'amélioration des services syndicaux. A l'œuvre donc, chères syndiquées, et que chacune apporte à la Ruche sa part de butin.

**Cotisations**

La cotisation syndicale constitue l'élément de vie de l'organisation professionnelle ; il est donc indispensable que toutes les adhérentes paient régulièrement cette cotisation, et cette année plus particulièrement, nous adressons un pressant appel aux retardataires, afin que toutes les cotisa-

tions soient rentrées pour le 31 décembre. Seules, en effet, auront droit de voter, aux élections pour le Conseil Supérieur du Travail, les syndiquées à jour de leurs cotisations au 31 décembre 1935. Ces élections ont une importance très grande pour nous, puisqu'elles servent à élire des membres qui sont nos représentants officiels près des chambres chargées des lois ouvrières. Hâtez-vous donc ! et que celles qui doivent encore quelque chose pour 1935, se mettent en règle. C'est le premier de leurs devoirs actuels.

**Dans nos familles**

**NAISSANCE**  
Nous avons appris avec joie, la naissance d'une petite Maryvonne, chez M. et Mme Thomas (Mlle Lhé-garet) du Syndicat des Sténos-Dactylos. Nos bien sympathiques félicitations et nos vœux de santé et de prospérité au cher bébé.

**MARIAGES**  
Avec plaisir nous avons enregistré les mariages de :  
Mlle Louise Jaffray, du Syndicat des Sténos-dactylo-comptables, avec M. Quéré.  
Celui de Mlle Anne Le Corne, du Syndicat des Employées avec M. Jean Doméon.

Aux nouveaux époux nos vives félicitations et nos vœux de bonheur les meilleurs et les plus chrétiens.

**PONTIVY**

**Union Départementale du Morbihan**

Le dimanche 20 octobre, les délégués se réunissaient à Pontivy, sous la présidence de M. Le Moigno, président. Les Syndicats de Lorient, Vannes, Auray et Pontivy étaient représentés.

Chaque délégué fait le rapport sur l'activité de son groupement. A Vannes, nous avons le plaisir d'apprendre que les deux groupements féminins ont fusionné et environ 150 membres vont s'affilier à la C.F.T.C.

La création de nouveaux syndicats ou de sections syndicales est ensuite envisagée dans différents centres du Morbihan.

Après un échange de vue, les vœux suivants ont été adoptés :  
Intensifier l'action syndicale et la formation des dirigeants ;  
Faire pénétrer l'idée sociale et syndicale dans l'enseignement et les patronages.

**LORIENT**

**Dans nos familles**

Le 25 septembre dernier, a été célébré à Keryado, le mariage de M. Yves Carré, secrétaire du Syndicat d'Employés avec Mlle Alice Le Men-tec.

Le 19 octobre, le mariage de Mlle Anne-Marie Jan, du Syndicat des Employées, avec M. Guillou.

Nous apprenons les fiançailles de Mlle Anne Meillayer, du Syndicat des Employées, nièce de Mlle Le Rolle, présidente de ce Syndicat, avec M. Marcel Cravet.

Tous nos meilleurs vœux. Nous avons eu le regret de perdre Mme Kerharo, du Syndicat des Employées, décédée le 14 octobre. A sa famille, nous présentons nos bien sincères condoléances.

**Les Vignes à Complant**

**DESTRUCTION PARTIELLE ET PROGRESSIVE DE LA PROPRIÉTÉ DU COMPLANT**

Le conflit. Aspect général. — Le refus des redevances aux acquéreurs de biens nationaux fut la seule cause de partielle interruption dans les bonnes relations quasi millénaires entre bailleurs et preneurs. L'Administration centrale de la Loire-Inférieure, en possession des biens des « rebelles », émigrés, clergé, congrégations dissoutes, avait vendu ou affermé quelques lots de ces biens. Les acheteurs étaient venus faire acte de propriétaires. « Ces messieurs — les témoignages sont sur ce point unanimes — montrèrent, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, si parfaite urbanité qu'ils se firent très facilement et très rapidement pardonner d'être arrivés trop vite.

Mais ils étaient arrivés trop vite. Très mal appréciés, très mal accueillis, ils se virent refuser tout loyer, tout fermage, toute redevance. Les leur payer était réputé faute grave. C'eût été et reconnaître leurs droits sur les biens sequestrés à eux vendus ou affermés et léser l'ancien maître de revenus répétés à celui-ci toujours uniquement dûs.

Les Complants. — Cette mentalité et ces procédés furent spécialement dénoncés par Boulay-Paty à propos des redevances de vignes à tiers et à quart : « Lorsqu'ils (les colons) étaient enrôlés sous l'étendard de la révolte et de la rébellion, ils s'empressaient de donner le tiers et le quart des vignes qu'ils tenaient de leurs chefs, ainsi que celles qu'ils tenaient de domaines ecclésiastiques.

« Aujourd'hui, le même esprit les dirige. Ce n'est pas parce qu'ils méconnaissent leurs devoirs, leurs obligations ; mais il leur répugnera longtemps de reconnaître cette classe de propriétaires qui ont lié leur sort à celui de la République par des acquisitions de biens nationaux ; ils croient devoir conserver pour leurs anciens Maîtres et surtout pour la Sainte Eglise ce qu'ils regardent toujours comme leur propriété usurpée. » (1)

Deux attitudes. — En présence d'une situation pénible pour les deux ou plutôt pour les trois intéressés, le propriétaire légal, le propriétaire légitime, le complantier, certains nouveaux acquéreurs regagnèrent Nantes. Les autres — à peine une centaine, d'aucuns disent quelques douzaines — persévèrent dans leurs réclamations.

Le Défenseur. — Boulay-Paty prit en main la cause des acquéreurs. Appelé à Nantes comme l'un des administrateurs du département, le 10 octobre 1793, il y fut nommé en 1795 Commissaire civil et criminel. Elu en 1798 représentant du peuple aux Cinq Cents, il eut à cœur de faire triompher à Paris la doctrine qu'il avait soutenue à Nantes. « C'est d'après ses rapports et ses opinions que la loi sur les vignes à droit de tiers et de quart fut adoptée. » (2)

La lutte. — Les difficultés limitées d'abord à quelques cas particuliers prenaient chaque année plus d'ampleur. Portées à l'Administration centrale et aux Tribunaux, elles y recevaient la solution prévue. Les complantiers étaient condamnés à payer les redevances aux acquéreurs de biens nationaux. (3)

Si dans certains clos et certaines localités les colons prétendaient que les redevances de complants avaient été abolies comme devoirs féodaux,

ils payaient ces redevances aux anciens propriétaires en même temps qu'ils les refusaient aux nouveaux. Vins procédés dénonçaient que leur alléguait n'était qu'un prétexte pour frustrer les usurpateurs, en même temps qu'ils reconnaissaient l'obligation toujours existante. Boulay-Paty prend plaisir à le proclamer.

Un peu avant les vendanges de l'an VI (1798) la situation se compliqua. Le législateur fut prié d'intervenir d'urgence. Il avait reçu des Brumaire en V (Novembre 1796), un mémoire rédigé par Hervé et signé des acquéreurs de complants, biens nationaux (4), puis le 29 Juillet 1798, une communication de l'Administration centrale lui signifiant que certains redevables pensaient les complants de Loire-Inférieure abolis ou rachetés (5). Au début de Septembre 1798, lui parvenait la nouvelle de l'entente parfaite entre tous les complantiers pour refuser, lors de la récolte, toute redevance aux nouveaux acheteurs (6). Déjà la troupe, pour prévenir tout désordre, occupait certains clos (5). Aussi le rapport de Boulay-Paty aux Cinq Cents (17 Septembre 1798) fut-il immédiatement suivi d'un projet de loi, qui ne parvint pas aux Anciens ou ne fut point par eux pris en considération.

El ce fut l'ère des procès, relativement peu nombreux, pourtant : trente à Nantes plusieurs à Ancenis, moins d'un en moyenne par commune en près de deux ans (18 Septembre 1798 au 23 Juillet 1800). Tous les jugements étaient rendus dans le sens de la non translativité du fonds. Eclairci la troisième guerre de Vendée, coïncidant avec le dernier assaut des acquéreurs de biens nationaux contre les colons. Trois jours avant la proclamation de la paix, les juges de Nantes rédigeaient l'acte

de notoriété du 4 Nivôse an VIII (25 Décembre 1799). Le Conseil d'Etat chargé d'étudier la question rendait, quelques mois plus tard, le décret du 4 Thermidor an VIII (23 juillet 1800).

L'acte de notoriété, le mémoire d'Hervé, la note de l'Administration centrale, le rapport de Boulay-Paty, mettent la question en pleine lumière. Ces quatre documents, le Conseil d'Etat et les auteurs des deux derniers siècles les ont mentionnés ou pris en considération. Nous les étudierons en groupant, sous un même chef les idées semblables pour éviter les répétitions. Mais auparavant, voyons ce que devaient raisonnablement demander les acquéreurs de biens nationaux.

Exigences normales. — Les acquéreurs de biens nationaux devaient demander ce que les colons leur refusaient : les redevances. Là se bornait toute l'affaire. Aucune famille n'a conservé le souvenir d'un mouvement général des colons pour obtenir l'abolition ou le rachat des complants. Les redevables ne semblaient pas disposés à invoquer des lois dont ils réprouvaient les auteurs, les conséquences et les premiers bénéficiaires. Boulay-Paty a donné à l'affaire les justes proportions conformes à la tradition orale. Il suffisait donc d'obliger ou d'attendre que les circonstances obligassent les colons à reconnaître comme propriétaire légitime du droit de complant le nouveau propriétaire légal, acquéreur de biens nationaux. Mais là ne se limitèrent pas les appétits.

Exigences formulées. — Les acquéreurs de biens nationaux ont demandé un loi spéciale qui, non seulement contraignait les complantiers à payer les redevances aux nouveaux propriétaires légaux comme à tous les an-

ciens propriétaires légitimes, mais qui, en même temps, déclarait que les complants de Loire-Inférieure ne pouvaient être ni abolis, ni soumis au rachat. Ces deux conclusions importaient seules. Une fois établies, elles entraînaient naturellement la continuation des redevances. Les porte-paroles des acquéreurs de biens nationaux s'appliquèrent à les prouver et à les faire admettre par le législateur.

Les arguments. — Les vignes à devoir de tiers et de quart en Loire-Inférieure, dirent-ils, ne ressemblent en rien aux vignes à complant des autres provinces. Elles ne s'appellent pas complant, elles ne sont grevées ni de charges féodales, ni de rentes foncières, elles ne peuvent subir de modification sans déchaîner les plus fâcheuses conséquences.

1<sup>re</sup> Les vignes à devoir ne s'appellent pas complant en Loire-Inférieure. « De tout temps on a employé, dans le territoire nantais, l'expression de vignes à quart et non celle de complant pour distinguer les vignes franches de celles qui ne sont pas concédées en toute propriété. » (Hervé)

« Les Coutumes de Poitou et autres parlent d'un complant donnant lieu au retrait lignager ou inféodé des vignes de la féodalité et dans l'espèce où nous raisonnons, le contrat ne porte que le nom de bail à devoir de tiers et de quart. » (Boulay-Paty).

« Les lois existantes ne peuvent être appliquées aux baux de tiers et de quart. » (Acte de l'Administration).

Ces affirmations n'ont point été reproduites par l'acte de notoriété, mais Hervé et Boulay-Paty se sont appliqués à les prouver. Pour ce faire, Boulay-Paty a mutilé l'ordonnance de 1732 ; Hervé et Boulay-Paty ont mu-

tilié l'ordonnance de 1760 où le texte porte nom vignes à quart, comme l'écrivent ces auteurs, mais complant. Dans les pièces justificatives, la prise du Petit Boireau (6) — la seule que nous ayons pu contrôler — (29 septembre 1679) a été amputée de tout le paragraphe où les colons s'engagent « à donner pour le complant de la dite pièce la somme de 44 livres par quartier ». (7).

Jamais nous n'avons trouvé ailleurs que dans le premier acte (7 Mars 1738) : « lequel a baillé à titre de prise de quart et autres charges ci après » (6). La formule de style : « lequel a baillé à titre de prise à complant, devoir de quart et autres charges », semble avoir été ici rendue boiteuse.

Ces affirmations d'Hervé et de Boulay-Paty sont démenties par toute l'histoire du complant.

# BELLE JARDINIERE

PARIS

La plus grande spécialité de VÊTEMENTS pour Hommes, Dames, Enfants

PARIS

Seule Succursale dans la Région : **NANTES**

12, Rue du Calvaire

Téléphone 142.78  
Chèques Postaux : 83.20

## Les "MESSAGES" de l'Union Régionale de l'Ouest

### DANS NOS FAMILLES

#### NAISSANCES

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de :

Maria-Claire, quatrième enfant de notre camarade Albert Olivier, du Syndicat des Employés de Nantes.

Annick, septième enfant (troisième vivant) de notre camarade René Biset, du même Syndicat.

Claude, premier enfant de notre camarade A. Neveu, de l'Association Interprofessionnelle des Sables d'Olonne.

Jean, sixième enfant de notre camarade Eugène Aristide, président de l'Union Locale de Niort.

Azeline, neuvième enfant (septième vivant) de notre camarade Antoine Josse, du Syndicat du Bâtiment de Nantes.

Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

Nicole, fille de notre camarade Difon, du Syndicat de la Métallurgie de Nantes.

#### MARIAGES

Nous apprenons avec plaisir le

mariage de :

Mlle Mathilde Kerdal, du Syndicat des Employés de Nantes, avec M. Pierre Aupetit, du Syndicat des Employés.

Mlle Madeleine Maingnet, du même Syndicat, avec M. Jean Le Fur.

Mlle Odette Souchaud, du Syndicat des Employés de Poitiers, avec M. Henri Julien.

Joseph Mahé, du Syndicat de la Métallurgie de St-Nazaire, collecteur de St-Joachim, avec Mlle Raymonde Halgand.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

#### DECES

Nous avons la douleur d'apprendre le décès de :

Mme Devin, parente de Mme Léplay, trésorière du Syndicat de l'Aiguille de Nantes.

Mlle Jacqueline Roumet, du Syndicat des Employés de Saumur.

M. Grelier, père d'un de nos camarades des Sables d'Olonne.

A nos amis éprouvés, ainsi qu'à leurs familles, nous offrons nos vives et chrétiennes condoléances.

### Notre Tombola

Elle sera tirée le 30 novembre. Pressions-nous de placer nos billets et même d'en demander d'autres. Il y a tant de misères à soulager.

Remise des comptes le 25 NOVEMBRE, dernier délai. Tous les comptes non réglés à cette date seront à la charge des détenteurs de billets.

### SYNDICAT DU BATIMENT

#### Réunion trimestrielle du 27 Octobre 1935

La séance s'ouvre à 10 heures, devant une salle comble, sous la présidence du camarade Reneleau, président du Syndicat qui passe la parole à Jean Leloup, trésorier. Celui-ci nous donne le détail et le compte-rendu financier de la caisse depuis la grève jusqu'à fin septembre. Compte-rendu éloquent et qui montre la vitalité de notre organisation.

Puis l'ami Belleval, secrétaire général de l'U. R., nous donne en détail la position et l'action de notre groupement en août et septembre au sujet des négociations concernant le contrat de Travail. Nous en avions déjà eu une idée en lisant, le mois dernier, dans notre « Voix des Travailleurs », l'article intitulé : « La fin d'une triste comédie ». Il nous a donné lecture de la correspondance échangée avec le Syndicat patronal, ainsi que du communiqué adressé aux journaux locaux pour démentir tous les

faux bruits lancés par la Bourse du Travail. Belleval est très applaudi.

Ensuite, Charles Mabit nous parle de l'édition d'un petit journal spécial aux ouvriers du Bâtiment, et traitant les divers sujets les intéressants plus particulièrement. Il aura comme titre : « Bâtir ». Enfin il nous annonce la création d'un nouveau Syndicat du Bâtiment à Cholet.

Belleval reprend la parole et nous dit qu'à la suite d'une tournée de propagande, il a formé lui aussi un nouveau Syndicat du Bâtiment à Poitiers.

Après quoi, il aborde la question des élections prud'homales. Il définit ce qu'est le Conseil des Prud'hommes et invite tous les camarades à voter et à faire voter les sympathisants pour nos camarades Bénézet et Caillaud, en première catégorie, et Bourcier dans la deuxième.

Des statuts de la Caisse de Chômage, approuvés par le Ministère à la date du 20 juillet 1933, sont distribués à la fin de la réunion.

Séance très encourageante et réconfortante pour les dirigeants et militants.

Le Secrétaire : F. JOFFREAU.

### SYNDICAT DE LA METALLURGIE

#### Avis

Notre camarade Marius Dubar, vu son état de santé, ne pouvant continuer à tenir son poste de se-

à travers la France, violations de la liberté du travail, bagarres et actes de sabotage stupides.

C'était les manifestations politiques du 14 Juillet 1935, à la suite desquelles non nombre de syndiqués ont quitté leurs rangs.

C'était — et c'est toujours — dans leurs journaux soi-disant syndicalistes, des articles politiques et anticléricaux, à côté de vibrantes déclarations de neutralité politique et religieuse.

Et que sera-ce maintenant que, sous une poussée nettement politique, une prétendue unité vient de se précipiter, entre « unitaires » et « confédérés », qui s'entredéchiraient hier encore.

Mais, à qui bon vouloir s'agit-il ?

Tout cela, par contre, ne met-il pas en évidence particulière LA FORCE TOUJOURS GRANDISSANTE DE NOS SYNDICATS CHRETIENS, ABSOLUMENT INDEPENDANTS, QUI SE TIENNENT SANS CESSER ET UNIQUEMENT SUR LE TERRAIN STRICTEMENT PROFESSIONNEL, et qui, tout en basant leur action sur cette force qui s'appelle la doctrine sociale catholique, font abstraction de toute polémique touchant les convictions religieuses.

Ne voit-on pas nos syndicats journalièrement à l'œuvre ? Ne connaît-on pas leurs multiples organisations d'entraide, ne serait-ce que leurs caisses de chômage officielles, et leurs Sociétés d'habitations à bon marché qui ont donné une maison et un jardin à plus de 450 travailleurs, dont plusieurs « confédérés » (même un conseiller prud'homme) ?

Ne voit-on pas sans cesse leur action en faveur des travailleurs, qui a abouti notamment, il y a quelques années, à une augmentation de salaires de 6 francs par jour pour les courtiers, et, dernièrement, à maintenir dans un calme et une dignité jusqu'alors inconnues, et sur le seul terrain professionnel — alors que d'autres voulaient l'entraîner sur le terrain de l'agitation politique — la grève du bâtiment du mois d'avril qui, grâce à la force morale que notre syndicat représentait, et à la confiance qu'il inspirait, a pu recevoir une solution honorable, malgré quatre semaines de durée.

Mais nous n'aurions jamais fini, si'il fallait tout passer en revue.

Nos candidats sont, eux aussi, dignes de votre confiance.

Vous voterez donc pour eux, et vous aurez raison.

Voici leurs noms :

1<sup>re</sup> Catégorie. — Maurice BENEZET, charpentier.

2<sup>e</sup> Catégorie. — François CAILLAUD, tailleur de pierre blanche.

3<sup>e</sup> Catégorie. — Henri BOURCIER, ébéniste.

4<sup>e</sup> Catégorie. — Michel ECOMARD, tourneur.

5<sup>e</sup> Catégorie. — Eugène VINCEDEAU, charcutier.

6<sup>e</sup> Catégorie. — Jean CORRION, ouvrier du Textile.

7<sup>e</sup> Catégorie. — Pierre HERFRAY, ouvrier chemins de fer P. O.-Midi.

### DERNIERE HEURE

A la dernière heure, nous recevons les résultats du premier tour de scrutin (3 novembre).

#### SECTION COMMERCE

1<sup>re</sup> Catégorie : DUHAMEL (C.F.T.C.), c.s., 939 voix. Piloti (Voyageur) : 413 voix. Limbour (C.G.T.) : 379 voix.

2<sup>e</sup> Catégorie : M<sup>lle</sup> GOUPILLE (C.F.T.C.), c.s., 153 v. Bouyer (C.G.T.) : 69 voix. Ballottage.

#### SECTION INDUSTRIE

1<sup>re</sup> Catégorie : BENEZET (C.F.T.C.) : 281 voix. CAILLAUD (C.F.T.C.) : 280 voix. Delaye (C.G.T.), c. s., 629 voix. Forget : 622 voix.

4<sup>e</sup> Catégorie : VINCEDEAU (C.F.T.C.) : 120 voix. Guilloux (C.G.T.) : 345 voix.

2<sup>e</sup> Catégorie : BOURCIER (C.F.T.C.) : 222 voix. Grézy (C.G.T.), c. s. : 405 voix.

5<sup>e</sup> Catégorie : CORRION (C.F.T.C.) : 183 voix. Legendre (C.G.T.), c. s. : 331 voix.

3<sup>e</sup> Catégorie : ECOMARD (C.F.T.C.) : 312 voix. Rouaud (C.G.T.), c. s. : 1578 voix.

6<sup>e</sup> Catégorie : HERFRAY (C.F.T.C.) : 233 voix. Barrettau (C.G.T.) : 573 voix. Ballottage.

Comme on le voit, notre succès se renouvelle dans la Section du Commerce, et nos candidats ouvriers volent de leur côté le nombre des voix portées sur leurs noms AUGMENTER DE PRES DE 700 SUR LES ELECTIONS DE 1932.

Et cela malgré le front commun et malgré la plus ignoble propagande de mensonges et de déformation de faits de la part de la Bourse du Travail.

Notre succès devra s'affirmer davantage encore au scrutin de Ballottage, le 17 Novembre. Mais pour cela, IL FAUT QUE TOUT LE MONDE REVIENTE VOTER, même si vous êtes sûr du succès pour les employés, même si vous n'avez pas d'espoir dans certaines catégories d'ouvriers. Le second tour réserve parfois les plus étonnantes surprises. Et si vous êtes fidèles à notre rendez-vous, le 17 NOVEMBRE, vous ne regretterez pas l'heure que vous nous aurez ainsi consacré.

A un peu de nous, c'est pourquoi on use des armes les plus déloyales contre nous.

Montrons donc notre force : NOUS ABSTENIR LE 17 SERAIT LA PLUS LOURDE DES FAUTES.

crétaire, Yves Bodiguel le remplaçant. Nous vous prions d'envoyer désormais la correspondance à Y. Bodiguel, 15, rue de Bel-Air.

### Notre action en faveur du personnel ouvrier de la Chambre de Commerce

Une baisse de salaires ayant été décidée, en application, paraît-il, des décrets-lois et sur ordre supérieur, au détriment des ouvriers métallurgistes de la Chambre de Commerce de Nantes, nous avons fait intervenir notre Syndicat.

Après quelques jours d'échange de correspondance et de conversations, tout est rentré dans l'ordre. Les ouvriers appartenant à notre organisation sont maintenant l'objet d'une réelle considération de la part de leurs camarades qui, jusqu'ici, s'étaient comme tant d'autres, hélas ! méprisés sur le caractère de nos syndicats.

### Conseil des Prud'hommes

Le Conseil du Syndicat rappelle à tous ses membres qu'il est un devoir pour tous les métallurgistes de voter pour leur camarade Michel Ecomard, tourneur, car les élections prud'homales de cette année doivent nous permettre, une fois de plus, de prouver à ceux qui nous combattent ou qui veulent nous ignorer que le Syndicalisme Chrétien est de plus en plus vivant et se développe chaque jour davantage.

### Le Congrès du 15 Décembre 1935

Nous annonçons à tous que notre Syndicat de la Métallurgie de Nantes et de la région va tenir, le 15 décembre prochain, UN CONGRES qui aura lieu aux Batignolles.

Comptant beaucoup sur ce Congrès pour étendre notre Syndicat et prouver sa vitalité, nous faisons appel à tous nos membres pour qu'ils participent tous à cette manifestation qui s'annonce épate, et qu'ils fassent autour d'eux pression sur ceux qui pourraient assister à la réunion de PROPAGANDE qui aura lieu l'après-midi, sous la présidence d'un représentant de Paris.

En temps et lieu, nous vous adresserons une circulaire et l'ordre du jour de cette manifestation.

### Formation professionnelle

Nous encourageons vivement les jeunes métallos qui désirent se perfectionner et acquérir une formation générale, toujours intéressante pour l'avenir, de profiter des cours du soir, mis tout particulièrement à leur disposition.

Le lundi, de 20 à 21 heures : orthographe et lettres.

Le mercredi, de 20 à 21 heures : mathématiques.

Le jeudi, de 19 à 20 heures : dessin.

Le jeudi, de 20 à 21 heures : dessin industriel.

Le vendredi, de 19 à 20 heures : mathématiques.

Donc avis à ceux qui veulent devenir des valeurs dans leur profession et dans leur milieu, et ne pas risquer le chômage.

P. le Syndicat, Yves BODIGUEL.

### SYNDICATS FEMININS

#### Groupe des infirmières garde-malades

Pendant la période qui vient de s'écouler, plusieurs placements ont été effectués, et les garde-malades ayant pu fournir d'excellentes références ont donné toute satisfaction.

Nous ne sommes peut-être pas assez connues encore, c'est pourquoi nous rappelons que toutes les demandes de garde-malade peuvent être adressées au siège des Syndicats Féminins, 8, rue de Bel-Air (téléphone 120-71).

### ST-PAUL-REZE

#### SECTION INTERSYNDICALE

Pour que les syndiqués puissent payer sans retard leur cotisation, une permanence est ouverte tous les deuxièmes dimanches du mois, de 8 h. 30 à 10 heures, au Cercle Catholique, rue Julien-Douillard.

Un membre du conseil de l'Inter se tiendra à leur disposition pour toutes demandes de renseignement. Pensez aux billets de tombola. Apportez-nous les souches (sans leurs billets naturellement).

Le Secrétaire.

### INDRET

#### UNION LOCALE

Au cours du mois qui vient de s'écouler, nous pouvons signaler plusieurs réunions assez importantes ; elles marquèrent une fois de plus l'activité des organisations professionnelles qui ont leur siège à notre Maison Syndicale. Nous noterons plus particulièrement la réunion commune, à la date du 28 octobre, des deux bureaux de nos Syndicats professionnels de l'Etablissement National d'Indret et du Bâtiment de La Montagne.

Cette réunion avait pour but d'établir un statut commun pour notre caisse de solidarité et notre caisse du soldat. Il fut décidé que, en plus des allocations de naissance prévues pour nos adhérents, des étrennes particulières seraient envoyées au 1<sup>er</sup> janvier prochain à nos jeunes camarades militaires qui étaient syndiqués avant leur départ à la caserne.

Pour alimenter cette caisse, nous avons envisagé, en plus des retenues faites par les trésoriers sur les cotisations, qu'un concert serait donné (en plus de notre Fête du Travail), l'année prochaine, dans une localité avoisinant La Montagne.

Nos syndiqués pourront constater l'effort que nous faisons, à notre Trésorerie, pour conserver les liens de camaraderie et d'amitié entre nos jeunes soldats et nous.

Nous avons profité de cette réunion pour donner lecture des correspondances échangées entre les militants fédéraux et ceux de nos Syndicats.

Un compte-rendu fut ensuite fait de la réunion du 27 octobre, qui groupait à Nantes les représentants du Cartel des Services publics de l'U.R.T.C.O. en vue d'organiser un meeting contre les décrets-lois avant la rentrée parlementaire.

Pour clore cette réunion, lecture est faite d'une lettre de M. le Ministre de la Marine adressée à M. Le Cour Grandmaison, député, qui avait bien voulu s'occuper, en temps opportun, de notre requête au sujet des admissions d'apprentis.

Cette confirmation montre, une fois encore, que nos desiderata furent entendus à Paris.

Paris, le 15 octobre 1935.

Ministère de la Marine

Monsieur le Ministre de la Marine à Monsieur LE COUR GRANDMAISON, député.

Monsieur le Député et Cher Collègue,

Vous avez bien voulu me transmettre une requête de M. Nicolas, Président du Syndicat Professionnel des ouvriers de l'Etablissement d'Indret, relative aux admissions d'apprentis dans les forts et établissements de la marine.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Syndicat Professionnel des ouvriers de l'Etablissement d'Indret avait demandé, par sa note du 24 juin 1935, qu'on augmente le nombre d'apprentis de l'Etablissement d'Indret en 1935.

Il a eu satisfaction puisque le nombre d'admissions a été de 40, alors qu'il n'avait été que de 20 en 1932, 24 en 1933 et 15 en 1934.

La Marine a ainsi fait pour Indret tout ce qui était possible et lui a même fait une situation relativement très privilégiée.

En ce qui concerne les avantages accordés aux candidats diplômés des Ecoles Professionnelles, on n'a évidemment pu, pour le concours de 1935, qu'appliquer tel qu'il existe actuellement.

Veillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma haute estime.

Signé : PIETRI.

### SAINT-NAZAIRE

#### UNION LOCALE

#### Pour notre local

Conformément aux décisions prises par le Conseil Intersyndical, relatives au paiement du local, le trésorier-comptable est à votre disposition les mardi et mercredi de 18 h. 45 à 19 h. 30, et le dimanche de 10 à 11 heures, pour vous donner tous renseignements utiles et pour recevoir vos dons et prêts.

F. D.

### La Saint-Michel

Le 6 octobre, l'Union Locale, réunie avec les employés, faisait leur patron Saint-Michel.

Après une messe à Saint-Germain, et à laquelle assistaient de nombreux adhérents, tout le monde se dirigeait vers notre nouveau local, 20, rue du Maine.

A 10 heures, la séance est ouverte sous la présidence de Chauve qui passe la parole à Fondin, un jeune jockey syndiqué, qui donne un compte rendu du Congrès Mondial de la J. O. C., à Bruxelles.

Dernis, secrétaire des employés montre la marche ascendante du syndicat qui a augmenté cette année dans de notables proportions, Mlle Archambault, au nom des syndicats féminins fait un large plaidoyer en faveur des cours fondés par eux-ci et qui fonctionnent à merveille.

Cours de coupe, sténo-dactylo, français sont suivis par de nombreuses élèves, dont l'assiduité est le meilleur réconfort pour leurs dévoués professeurs.

Dernis, des cheminots, parle de l'accord inter-syndical réalisé avec la C. G. T. et la C. G. T. U. contre les décrets-lois.

Le départ du camarade Douaud pour Nantes, où il est nommé avec de l'avancement est une grosse perte pour le syndicat local des cheminots, mais cependant la cause syndicale ne perd rien car les syndicats nantais pourront utiliser son activité.

Enfin, Chauve dit quelques mots des cours de rééducation professionnelle créés par le syndicat de la métallurgie pour ses adhérents chômeurs.

Une manifestation organisée par la C. G. T. et divers groupements,

dérés de Nantes — voyez leur bonne foi ! — de les traiter de voleurs...

Nous avons demandé notre affiliation à la Caisse de Chômage du Syndicat Chrétien du Bâtiment de Nantes.

Nous avons donné notre adhésion à la Caisse fédérale de défense professionnelle (caisse de secours en cas de grève).

Nous avons rendu compte à nos camarades du bureau du Conseil régional, tenu à Saint-Nazaire, et avons assisté à la réunion où M. Fromy nous a fait une conférence sur la Caisse Chirurgicale Mutuelle Familiale.

Nous avons eu encore une autre réunion avec le Syndicat professionnel de l'Etablissement National d'Indret, au cours de laquelle nous avons examiné les statuts d'une Union locale, et pris des dispositions concernant la Caisse de solidarité et la Caisse du soldat.

Nous avons fait quelques nouvelles recrues parmi les camarades revenus du régiment.

En somme, cela va aussi bien que possible. Inutile d'ajouter que nous n'oublions pas le contrat.

### Pour la Caisse Chirurgicale Mutuelle Familiale

Une réunion de propagande en faveur de la Mutuelle Chirurgicale a eu lieu le mardi 22, à la Maison Syndicale, rue des Grandes Vignes, devant un auditoire attentif et nombreux.

Sous la présidence de E. Nicolas, M. Pierre Fromy, directeur de la Caisse Familiale d'Assurances Sociales et trésorier de la nouvelle Société, montra les avantages sérieux apportés aux gens de condition modeste par cette création qui correspond à des besoins réels.

Il expliqua pourquoi des trois formules possibles : assurance, clinique ou mutuelle, les dirigeants de la C.C.M.F. s'étaient ralliés à la dernière. Il souligna les caractéristiques essentielles de la C.C.M.F., qui sont : gratuité absolue des honoraires chirurgicaux et des frais de séjour en clinique, libre choix absolu du chirurgien et de la clinique.

En terminant, M. Fromy formula le souhait que bientôt existe à La Montagne un groupe nombreux de mutualistes adhérents à la C.C.M.F.

Les adhésions sont reçues par MM. E. Nicolas, rue du Vigaudin, et E. Riolland, rue de la Paix.

### FAITES TOUS VOS ACHATS A

# LA CHATELAINNE

Télé. 123.28

NANTES R. C. 553

ST-NAZAIRE

# COMPAGNIE FRANÇAISE

**NANTES**  
CONFECTIONS POUR DAMES  
CHEMISERIE  
BONNETERIE

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE  
**TISSUS**  
LA MAISON QUI VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

**NANTES**  
RAYONS ABA PRIX  
TOUS LES OBJETS USUELS  
VENDUS AU-DESSOUS DE **10 FRANCS**

devant se dérouler pour demander le retour de Normandie et la mise en chantier de l'Atlantique n° 2, la majorité de l'Assemblée se prononce pour adhérer au mouvement.

Après audition de ces divers rapports qui prouvent la vitalité de nos organisations, la séance est levée.

### Elections Prud'homales

Au moment de terminer notre journal, nous apprenons les résultats du scrutin de dimanche. Les voix, dans les seules catégories de l'Industrie où nous présentions des candidats :

- 1<sup>re</sup> Catégorie (Bâtiment) : Belliot (C.G.T.) : 110 voix, ELU. BEUREL (C.F.T.C.) : 47 voix.
- 2<sup>e</sup> Catégorie (Métallurgie) : Lesaint (C.G.T.) : 322 voix, ELU. CHAUVÉ (C.F.T.C.) : 80 voix.
- 3<sup>e</sup> Catégorie (Cheminots, dockers) : Lalande (C.G.T.) : 61 voix, ELU. IMBART (C.F.T.C.) : 24 voix.

Nos candidats n'avaient obtenu en 1932 que 26 voix en 1<sup>re</sup> catégorie et 42 voix dans la 2<sup>e</sup> ; ils n'avaient pas de candidat dans la 3<sup>e</sup>.

Chers camarades,

Merci ! Par les voix que vous avez portées sur nos noms, vous avez montré la force sans cesse progressive de notre Syndicat. Cela seul compte. Le succès, nous le connaîtrons plus tard, quand les yeux s'ouvriront, quand les colonnes pourront être étouffées. Courage toujours ! Et vive la C.F.T.C.

Beurel, Chauve, Imbart.

### Bluff cégétiste

Depuis déjà plusieurs mois, l'on savait que Normandie allait subir certaines transformations, et alors la question se posait : le paquebot allait-il revenir à St-Nazaire ou resterait-il au Havre ?

Pour les ouvriers nazairiens, la réponse était capitale : le retour leur assurait du travail pour tout l'hiver, la deuxième solution contraignait près de 2.000 familles ouvrières au chômage.

S'il était une personnalité bien placée pour suivre de près les pourparlers engagés, c'était bien notre député-maire ; nous étions donc en droit de compter sur sa vigilance. Les faits hélas ! nous ont montré que notre confiance était mal placée.

Lorsque les bruits circulaient à St-Nazaire, courant septembre, que Normandie resterait au Havre, ce fut une déception générale.

Populo commençait à l'avoir mauvaise. Nos bons cégétistes se dirent : « Vite f... lui-en plein la vue ; organisons une manifestation monstre ». Ce qui fut dit fut fait. La manifestation eut lieu le 11 octobre, nous avons marché ; qui donc aurait refusé, quand il s'agissait du pain de nombreux chômeurs ? Ne nous indiquait-on pas d'autre part que le ministre devait prendre seulement le 15 octobre, la décision ou de laisser Normandie au Havre, ou de la faire revenir à St-Nazaire ?

Ouais ! mais nous n'avons pas compté avec l'astuce de la C. G. T. Nous acquiescions bientôt la certitude que celle-ci nous avait joué. Une lettre, d'un Secrétaire de Syndicat, parue dans la presse nazairienne, le 13 octobre, nous en apporta la preuve.

Cette lettre nous apprenait en effet que le ministre prenait, courant septembre, la décision de transformer Normandie au Havre. D'autre part, M. Cangardel confirmait en date du 11 octobre cette décision.

M. le Député-Maire Blanche et ses fidèles serviteurs ignoraient-ils ces faits ? Non. En réalité, il fallait montrer l'activité débordante à retardement de notre C.G.T. ; il fallait relever le prestige de Blanche, bien compromis par un manque de vigilance. Belle comédie, n'est-ce pas ? Amis, souvenez-vous-en.

CHAUVÉ.

### Assemblée générale

Les camarades métallurgistes sont priés de prendre leurs dispositions pour assister à l'Assemblée Générale statutaire de la Saint-Eloi, qui aura lieu le dimanche 1<sup>er</sup> décembre.

Le programme n'en est pas encore arrêté, mais d'ores et déjà l'on peut en dire les grandes lignes.

- Messe à Saint-Gohard ;
- Réunion au siège, 20, rue du Maine ;
- Compte rendu moral et financier ;
- Augmentation de la cotisation ;
- Journal fédéral ;
- Repas en commun.

### SYNDICATS FEMININS

#### Désirer - Décider - Agir

Un mois déjà s'est écoulé depuis le début de l'année syndicale, nous avons fait tout le possible, tant pour vous intéresser aux cours qui fonctionnent très régulièrement, que pour vous exposer nos grands projets pour les transformations intérieures de notre immeuble.

Avons-nous rencontré près de vous tout l'appui que nous escomptions ? Vous êtes-vous préoccupées de vos compagnes moins favorisées que vous au point de vue professionnel, et qui cependant ignorent encore l'existence des cours ?

Que chacune d'entre vous veuille bien y réfléchir sérieusement. Pour vous y aider, laissez-moi vous proposer la consigne donnée aux jeunes Abeilles dans la Ruche Syndicale. Elle est résumée en trois mots, bien simples en apparence, et pourtant si pleins d'enseignements :

**DESIRER - DECIDER - AGIR**

**DESIRER.** — Vous devez désirer l'accroissement et le développement de votre groupement.

**DECIDER.** — Passez ensuite à la réalisation ; pas de désirs inutiles et stériles ; cherchez comment vous pouvez être utiles à votre Syndicat.

**AGIR.** — Agissez promptement ; avec courage remplissez les tâches qu'on vous propose dans le groupement.

Nous comptons sur toutes.

A l'œuvre donc, en avant toujours pour plus de joie et de bien-être chez nos compagnes de travail.

M. R.

### Groupe des Alouettes

Chères petites amies, lisez l'article de notre dévouée Présidente, lisez et méditez. Chacune de vous, même la plus jeune, peut collaborer à notre action, et peut donc venir en aide à ses sœurs de travail... Il suffit pour cela de :

1<sup>o</sup> suivre les cours professionnels qui sont à votre disposition (voir le programme ci-après). Ayant plus de connaissances, vous aurez plus de valeur, et vous rendrez ainsi plus de services, tout en améliorant votre avenir, ce qui n'est pas négligeable, n'est-ce pas ?

2<sup>o</sup> venir aux réunions. Voici le programme pour novembre : nous aurons une réunion générale le dimanche 17 novembre, à 13 h. 30. Mais, auparavant, pour vous spécialement, nous organisons la réunion mensuelle du cercle d'études des jeunes, pour le dimanche 10 novembre, à 9 heures, à la permanence, 20, rue du Maine. Enfin, le jeudi 21 novembre, à 20 heures, toujours rue du Maine, réunion de travail. Songez que la Noël approche ; il nous faudra gâter les tout-petits de votre grande famille syndicale. C'est le rôle des grandes sœurs. Venez donc le 21. Nous discuterons, vous apporterez vos idées, de la bonne volonté, quelques pelotes de laine, si vous le pouvez, ou un morceau d'étoffe, des aiguilles ou un crochet, et vos doigts feront des merveilles. A bientôt !

M.-M. A.

### Cours professionnels

**COUPE :** le mercredi, de 19 à 20 heures, 25, place Marceau.

**COUTURE :** le samedi, de 19 heures à 20 h. 30, 20, rue du Maine.

**FRANÇAIS :** le lundi, de 19 à 20 heures, 20, rue du Maine.

**COMPTABILITE :** le mardi et le vendredi, de 19 à 20 heures, place Marceau.

**STENOGRAPHIE :** a) 1<sup>re</sup> année, le mardi et le vendredi, de 19 heures à 20 heures ; b) 2<sup>e</sup> année, le mercredi et le samedi, de 19 heures à 20 heures ; c) cours d'entraînement : le jeudi, de 19 heures à 20 heures et le samedi, de 18 heures à 19 heures.

**DACTYLOGRAPHIE :** des machines à écrire sont à présent à la disposition des élèves. Se renseigner à la permanence entre 19 heures et 20 heures, pour les heures.

### Convocation

La réunion générale mensuelle des Syndicats féminins est fixée, pour novembre, au dimanche 17, à 13 h. 30, à la permanence, rue du Maine, n° 20. Cercle d'Etudes sur un point de l'Encyclopédie « Rerum Novarum ».

Nous comptons sur vous.

LE BUREAU.

### VENDEE SYNDICAT DES SECRETAIRES DE MAIRIE

#### Unissons nos efforts

Un maire peut-il, par gratifications ou quelque autre moyen, en apparence régulier, atténuer les conséquences du prélèvement de 3 %, 5 % ou 10 % ?

Non, répond le décret du 8 août 1935, article 3.

Il est interdit aux départements, communes, colonies, pays de protectorat, établissements publics, entreprises subventionnées ou concessionnaires assurant un service public, visés à l'art. 1<sup>er</sup> du décret du 16 juillet 1935, instituant un prélèvement de 10 % sur les dépenses publiques, d'accorder, sous quelque forme que ce soit, à leurs personnels, aucun supplément de traitement, indemnité, ou avantage de quelque nature que ce soit à l'effet d'atténuer les conséquences des mesures prises par décret-lois, en application de la loi du 8 juin 1935. Toute décision contraire aux dispositions du présent article sera nulle de plein droit.

Ce décret du 8 août 1935, a été précisé en ce qui concerne les communes, par une circulaire du Ministre de l'Intérieur, du 5 septembre 1935.

1<sup>o</sup> Un maire peut-il, par arrêté, majorer le traitement des employés communaux ?

Non, répond le Ministre de l'Intérieur. « Les maires ne peuvent en fait, majorer de leur propre autorité, par voie de simple arrêté, les traitements du personnel municipal, pour le paiement desquels les crédits nécessaires sont fixés par le budget, sans réclamer l'ouverture des crédits supplémentaires qui devraient être votés par le Conseil municipal et soumis à l'approbation du Préfet. »

« Il vous (Préfet) appartient dès lors de refuser en l'espèce, cette approbation en vertu des pouvoirs qui vous sont conférés par les art. 69, 145 et 148 de la loi du 5 avril 1884. »

2<sup>o</sup> Un maire peut-il attribuer des gratifications aux employés communaux sur les crédits des dépenses imprévues ?

Non, répond également le Ministre de l'Intérieur. « L'imputation sur ces crédits d'allocations constituant des suppléments de traitement déguisés devrait être régulièrement autorisée par une délibération du Conseil municipal (Cour des Comptes, 6 décembre 1926) approuvée par le Préfet. A défaut de justification régulière, le receveur municipal ne pourrait effectuer le paiement de ces dépenses sans engager sa responsabilité personnelle. Il convient enfin de remarquer que le décret-loi du 8 août 1935... a nettement précisé dans son art. 3 que toute décision qui, sous quelque forme que ce soit, aurait pour but d'atténuer les conséquences des mesures prises par les décrets-lois serait nulle de plein droit. »

Ce décret-loi du 16 juillet 1935 frappe durement les employés communaux, et en particulier les secrétaires de mairie. D'où deux questions se posent :

1<sup>o</sup> Le prélèvement de 3 % est-il équitable sur les traitements des employés communaux, inférieurs au barème départemental ?

2<sup>o</sup> Est-il équitable que l'employé communal et plus particulièrement le secrétaire de mairie, qui rend beaucoup de services à la collectivité et qui doit posséder une certaine science juridique, soit le salarié français qui reçoit le moins de la collectivité comme indemnités de charges de famille.

Pour compenser la réduction de traitement, l'Etat a augmenté, en effet, les indemnités pour charges de famille. Il donne : 660 francs pour le 1<sup>er</sup> enfant ; 960 francs pour le 2<sup>e</sup> enfant ; 1980 francs pour le 3<sup>e</sup> enfant ; 2.480 francs pour chaque enfant à partir du 4<sup>e</sup>, (décret-loi du 16 juillet 1935).

Ainsi, un cantonnier de route nationale, employé ayant une instruction souvent rudimentaire, reçoit de l'Etat pour 4 enfants : 6.060 francs.

Un salarié d'une entreprise privée reçoit : pour 4 enfants : de l'encouragement aux familles nombreuses : 384 francs, plus les allocations familiales.

Un secrétaire de mairie, dont l'importance est reconnue de plus en plus par l'Autorité publique, reçoit pour 4 enfants : 384 francs de l'encouragement aux familles

### LES SABLES D'OLONNE

#### Séances d'étude

Une réunion générale a eu lieu le 6 octobre, salle Jeanne-d'Arc. Elle avait pour but principal l'organisation de nos séances d'étude mensuelles.

La chose ayant paru non seulement possible mais nécessaire, il fut décidé que la première séance aurait lieu le 10 novembre.

A cette date, la Voix des Travailleurs ayant paru, aucun des syndiqués sables n'avait pu assister à la séance. Donc, que tous, membres des Syndicats masculins comme des Syndicats féminins, prennent note que le dimanche 10 novembre, Salle Jeanne-d'Arc, de 9 heures à 11 heures (matin), aura lieu une séance d'étude. Elle sera très intéressante, si tous les adhérents veulent bien se donner la peine d'y assister, et surtout de s'intéresser aux questions qui y seront traitées.

La première partie de la séance d'études sera en quelque sorte une conférence, causerie plutôt contradictoire sur les objections au syndicalisme chrétien.

En deuxième lieu, on parlera surtout de questions pratiques, principalement de la formation d'une caisse maladie.

Cette question intéresse tous les syndiqués sables et tous ils tiendront à assister à cette importante séance d'étude.

#### Notre 2<sup>e</sup> séance récréative

Personne n'ignore qu'une deuxième séance récréative a été donnée le 6 octobre par nos Syndicats Chrétiens. Mais ce que quelques-uns peuvent ignorer, c'est qu'elle a obtenu un succès aussi net que la première du 13 septembre.

Que tous les artisans de ces séances en soient une fois encore remerciés. Et félicitons-nous de ces succès, qui ont permis de remonter un peu la caisse de l'Union Locale, et qui, surtout, ont fait connaître le Syndicalisme Chrétien aux Sables.

Profitez de cette atmosphère de sympathie pour faire de nouveaux adhérents, car, ne l'oublions pas, il est des travailleurs qui attendent que nous allions les chercher.

Ces séances nous ont déjà procuré plusieurs adhérents nouveaux. Courage ! au travail !

Le Bureau.

### NIORT UNION LOCALE

#### Visite de A. Beillevaire

Le 15 octobre, nous recevions la visite de notre ami Beillevaire. Dans la petite salle de la rue du 14-Juillet, que M. le Curé de St-Hilaire met si aimablement à notre disposition, une cinquantaine de syndiqués des deux sexes sont venus écouter la causerie très simple qu'il nous donna sur l'activité des Syndicats Chrétiens et leur opportunité.

A l'heure actuelle, le Syndicat s'emploie, et très activement, à la défense professionnelle des travailleurs. S'il ne demande pas d'augmentation de salaires, il proteste vigoureusement contre toute tentative de baisse, et a réussi dans maints endroits. Il hésite pas à intervenir auprès des organisations patronales, quand les travailleurs sont lésés dans leurs droits. Il recourt même à la grève, quand ce moyen devient nécessaire. Le syndicat chrétien n'a jamais trompé l'attente de ses siens, il est lui, incorruptible. De plus, son activité s'exerce sur le terrain strictement professionnel, il n'a aucune ambition politique avouée ou non.

Beillevaire nous fait constater avec regret que, sur les 10 millions de travailleurs que compte la France, à peine un million seulement sont syndiqués, alors qu'ils auraient tant besoin de se grouper pour se défendre. Les patrons, eux, qui sont puissants par leur argent, leurs relations, comprennent la nécessité d'unir leurs forces et les 9/10 d'entre eux sont syndiqués.

Il est donc de toute urgence de tra-

### Cercle d'études du 26 octobre

C'est avec joie que nous avons constaté une plus grande assistance à notre cercle d'études.

Avec entrain, la discussion fut vite amorcée sur le capitalisme, qui fut examiné sous les différents aspects qu'il présente, par notre dévoué président Aristide.

C'est ainsi que fut étudié le capitalisme, gros et petit capital.

Nous avons espoir que nos cercles profiteront à nos futurs militants. Qu'ils viennent toujours plus nombreux à ces réunions pour mieux connaître la société et les devoirs de chacun envers tous.

La prochaine réunion du cercle d'études aura lieu le 16 novembre sur le sujet : Les erreurs du capitalisme.

### Octobre, c'est la rentrée

Partout on rentre. C'est d'abord des vacances que l'on revient ; puis l'écolier reprend ses livres ; c'est aussi la rentrée à la caserne de nos jeunes soldats. Mais dans nos syndicats, est-ce aussi la rentrée ?

Est-ce que le syndiqué a repris le travail ? Est-ce qu'un nouveau est venu grossir le nombre trop maigre de nos amis ? Oui, est-ce bien la rentrée ?

Hélas, souvent les choses ne se passent pas ainsi. Les nouveaux ne sont pas assez nombreux dans nos rangs, et les syndiqués ne travaillent pas toujours avec la joie et l'entrain désirables.

Où, pour chacun de nous ce devrait être avec entrain que l'on cherche de nouveaux adhérents, que l'on travaille à la bonne marche de nos groupements. Oui, nous devrions nous aussi, comme les soldats en rangs serrés, marcher ferme pour gagner la victoire, pour hâter le jour où le travailleur sera plus heureux, aura plus de bien-être, parce qu'il aura mieux compris son devoir vis-à-vis de ses frères de travail.

Que tous, amis, nous ayons à cœur, nous aussi, de « rentrer », que tous avec joie nous travaillions à faire plus grand, plus puissante notre C.F.T.C. Amis, octobre est passé, reprenez au travail syndical.

### Elections Prud'homales

A Niort, les élections prud'homales auront lieu les dimanches 17 et 24 novembre. Nos Syndicats ont décidé de présenter deux candidats, nos camarades Eugène ARISTIDE, président de l'Union Locale, et Camille CHARTRÉUX.

Nous invitons tous nos adhérents en âge de voter (25 ans), hommes et femmes, à venir voter et à faire voter leurs amis, aux deux tours de scrutin, pour nos camarades.

Il faut qu'à Niort également nos Syndicats Chrétiens aient des représentants au Conseil des Prud'hommes. Nous comptons donc sur vous.

### THOUARS CHEZ LES CHEMINOTS

#### Réunion du 27 Septembre

Le secrétaire fait connaître l'importance de la réunion du conseil de réseau qui doit avoir lieu, à Paris, le 13 octobre.

Pillot et Jouanneau, représentants, à cette réunion, le syndicat de Thouars.

Un escari va être fait pour reprendre le sachet en commun de poisson, interrompu pendant la période des chaleurs.

Les camarades désireux d'en profiter sont priés de s'adresser aux camarades Jouanneau et Charrier Jean, du dépôt de Thouars.

Une causerie s'engage au sujet des notes de fin d'année, le secrétaire renouvelée à ce sujet les instructions données chaque année, par l'Union de réseau, et qui restent en vigueur.

L'Assemblée adresse au camarade Bonnamy, secrétaire général, à l'occasion de son départ en retraite, toute sa reconnaissance, et lui souhaite une longue et heureuse retraite.

Des vœux de guérison sont adressés au camarade Sivial, trésorier du syndicat de Thouars, malade depuis deux mois.

La séance est levée à 22 h. 30.

Le secrétaire : M. P.

### POITIERS SYNDICATS FEMININS

#### Reprise des Cours professionnels

Grand remue-ménage au 5, de la rue de Penthièvre, où les inscriptions des élèves aux cours rendent angoissante l'exiguïté de notre local. Tant bien que mal, tout le monde a trouvé sa petite place, y compris les professeurs, joignant à leur dévouement une grande abnégation.

Nous, dirigeantes, nous sommes heureuses de ce beau nombre d'élèves !

Un double et agréable devoir m'incombe aujourd'hui : témoigner à Mlle Duval, professeur de sténo, au moment où elle nous quitte, la reconnaissance que nous lui devons pour l'enseignement donné à nos jeunes filles.

Nous pouvons dire à sa louange, et non sans orgueil, qu'elle a formé parmi les nôtres de véritables professionnelles. Puis, quelle amie pour les Syndicats ! Nous la prions de recevoir, à l'occasion de son mariage prochain, nos vœux de bonheur et de prospérité.

Saluer l'arrivée parmi nous, de Mlle Dupuis, notre nouveau professeur. Nous avons le grand désir de la conserver longtemps. Veu bien égoïste certainement, mais que vous nous pardonniez Mademoiselle, puisqu'il est la conséquence du bien que vous ferez.

A nos deux professeurs, l'expression de toute notre sympathie.

### CHATELLERAULT UNION LOCALE

#### Une belle soirée

Dimanche 13 octobre dernier, les efforts des dirigeants de l'Union Locale des Syndicats Chrétiens furent couronnés de succès, car une triple réussite fut à l'actif de cette soirée : très intéressante causerie de M. Beillevaire, programme artistique parfait et belle assistance.

En effet, lorsque à 20 h. 45 le rideau se leva, la Salle Saint-Jean-Baptiste était presque comble et ne ménagea pas ses applaudissements aux charmantes jeunes filles des Syndicats féminins qui, en des poèmes, monologues, chansons et par l'interprétation parfaite de l'espiègle comédie « Cousine Aurore », mirent en évidence de réelles qualités artistiques.

Après que le Président de l'U. L. eut remercié chacun et présenté le financier, M. Beillevaire, au milieu de l'enthousiasme, commença une longue et fort intéressante causerie qui fut suivie avec un vif intérêt. Il traita du Syndicat en général et en particulier de la C.F.T.C., de son action, de son but, des différents services qu'elle met à la disposition de ses adhérents pour les défendre contre les difficultés de la vie, en insistant tout particulièrement sur les cours professionnels dont l'organisation est parfaite dans toutes ses sections. Il dit l'action politique néfaste des Syndicats révolutionnaires et invita tous les travailleurs catholiques à faire leur devoir en se groupant sous les bannières de la C.F.T.C., afin de toujours être plus forts, plus unis, afin de pouvoir faire aboutir le maximum des justes revendications de la classe laborieuse.

Et c'est après les applaudissements d'une assistance conquise par la simplicité et la parfaite documentation de l'orateur, que fut annoncée la distribution des prix des cours post-scolaires masculins, tant attendue par certains.

Voici le palmarès :

DESSIN  
Catégorie ouvriers : 1. Hénu Georges ; 2. Blanchet.  
Catégorie écoliers : 1. Memeteau ; 2. Lebuffe André.

Pour terminer, « Leur fils », comédie en un acte, fut jouée avec un entrain indiable par quatre membres des Syndicats masculins, qui déclanchèrent des cascades de rires, ne voulant pas être inférieurs à leurs camarades féminines.

Le Bureau de l'U. L.

### Ensuite, M. l'abbé David, notre hôte de cette soirée, remercia chacun d'un mot aimable et tout le monde se sépara enchanté de cette belle soirée, vraie image de ce qu'est la grande famille de la C.F.T.C.

Nous terminerons en remerciant : M. l'abbé David de sa charmante hospitalité ; M. Beillevaire de sa visite, qu'il pourra renouveler quand bon lui semblera, sa présence parmi nous étant toujours une source de joie et de profit ; l'assistance de sa sympathie ; les interprètes pour les délicieux moments qu'ils nous ont fait passer, et les généreux commerçants pour les beaux lots qui nous ont permis la vente de pochettes-surprises.

Le Bureau de l'U. L.

### SYNDICATS FEMININS

#### Déménagement

Les Syndicats féminins ont quitté leur local vraiment trop réduit du boulevard Blossac et ont établi leur siège 13 bis, rue du Vieux Palais. C'est dans cette salle (portant non de Sale Ozanam) que sont donnés un certain nombre de cours.

Mais déjà, des membres s'inquiètent sur le sort subi par le modeste mobilier qui garnissait notre non moins modeste abri ; la Salle Ozanam ne contenant aucun des objets le composant. Que chacun se tranquillise ! Au soir d'une belle et chaude journée de septembre, un certain service de déménagement, dont la population Châtellerauldaise ne connaît pas et, par là même, ne peut apprécier le confort de sa voiture capitonnée et silencieuse, l'a transporté au 132 rue Bourbon, dans une salle mise à notre disposition par un « propriétaire » dont la générosité et le dévouement sont maintenant bien connus des syndiqués châtellerauldaises.

La encore, des cours sont donnés et les réunions de bureaux y auront lieu.

### Activité

L'activité syndicale, qui ne ralentit guère de toute l'année, a cependant connu un nouvel essor avec octobre.

Les cours professionnels ont repris avec l'année scolaire et nous constatons avec plaisir que nos syndiqués ont le souci de leur instruction, puisqu'elles n'hésitent pas à sacrifier certaines distractions pour venir chercher ce qui les aidera plus tard — ou même dès maintenant — dans la tâche qui les attend.

Il n'est pas encore trop tard pour s'y inscrire et ce sera un bon apostolat pour les châtellerauldaises que de faire connaître nos cours à celles qui les ignorent, tout simplement en leur passant le programme que chacune a maintenant en sa possession.

### Cours professionnels

**COURS MASCULINS**  
Français. — Mardi : 13, rue du Vieux-Palais.  
Dessin. — Mercredi : 13, rue du Vieux-Palais.  
Comptabilité. — Vendredi : 132, rue Bourbon.  
Sténo-Dactylo. — Samedi : 132, rue Bourbon.

**COURS FEMININS**  
Français. — 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lundi : 13, rue du Vieux-Palais.  
Broderie. — 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardi : 13, rue du Vieux-Palais.  
Coupe. — 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardi : 132, rue Bourbon.  
Mode. — 3<sup>e</sup> lundi : 13, rue du Vieux-Palais.  
Trousseau. — Tous les jeudis : 13, rue du Vieux-Palais.  
Comptabilité. — Vendredi : 132, rue Bourbon.  
Sténo-Dactylo. — Samedi : 132, rue Bourbon.

Tous ces cours ont lieu de 8 heures à 10 heures du soir et l'inscription des élèves est reçue chaque soir de cours par les professeurs.

Le Bureau de l'U. L.

**Un savon complet !**

Composé de savon parfait et d'oxygène, CROIX D'OR est un savon complet qui blanchit tout en lavant. Essayez-le !

**SAVON POUFRE CROIX D'OR**  
A L'OXYGÈNE

**COURS PIGIER**  
6, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142.14

**COURS PRATIQUES DE COMMERCE**  
Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individual  
Entrée et Salles spéciales pour Dames et Jeunes Filles (Professeurs Dames)  
Inscriptions à toutes époques de l'année  
Cours le jour, le soir et par correspondance

**COMPTABILITE STENO-DACTYLO COMMERCE - LANGUES CORRESPONDANCE COMMERCIALE**

**PLACEMENT GRATUIT DES ELEVES**  
400 emplois environ ont été offerts aux élèves en chacune des années dernières

**TRAVAUX DE COMPTABILITE**

SECRETARIAT  
COUPE - COUTURE

A LA VILLE DE REIMS
maison de confiance
PATRON
Opticien spécialiste
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)
NANTES
Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes
10 % de remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

GRAVURE
sur Métaux et sur Bijoux
Maison fondée en 1895
Jean TERRIEN
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat
10, rue Cacault - NANTES
Timbres en caoutchouc et cuivre - Tampons, encre, etc. - Plaques en email pour tous usages - Plaques fondues pour tombeaux.
Remise 5 % aux Syndiqués.

Voulez-vous du BON BEURRE ?
Prenez du BEURRE CENTRIFUGE de la Laiterie de Fresnay

Entreprise Générale de Menuiserie
Ancienne Maison JAHIER
COURAUD & C<sup>ie</sup>, S<sup>rs</sup>
29, rue de Savenny - NANTES
Façonnage mécanique, moulures en tous genres, fabrication de meubles. Conditions spéciales aux Syndiqués.

TRANSPORTS
DROUIN FRERES
Services réguliers Voyageurs
Services Rapides et Groupages
Camionnages - Déménagements
20 ANNÉES D'EXPERIENCE

MACHINES A COUDRE ET CYCLES STELLA
Luxueux Solides Bon marché
Garantis sur facture
Catalogues, renseignements, adresses des représentants et également
ATELIER DE REPARATION pour toutes marques de machines à coudre
FONTENEAU
21, Chaussée de la Madelaine, 21
NANTES
Succurs<sup>les</sup> : ANGERS, ST-NAZAIRE

Cie d'Assurances Générales
Incendie, Accidents, Vol
H. Devorsine
1, rue Affre - NANTES
Assurances sur la Vie
Rentes Viagères
H. Devorsine & L. Feiddel
1, rue Affre - NANTES

PLATRERIE - DECORATION
STAFF - FUMISTERIE
ANCELIN
ENTREPRENEUR
NANTES - 49, Rue de Bel-Air - NANTES
Téléphone : 117.49

Tous travaux
d'AMEUBLEMENT et de BATIMENT
A. CERTAIN
Menuisier à NANTES
2, Rue Siméon-Foucault, 2

Imp. du « Courrier de Saint-Nazaire »
Le Gérant : FOULON Paul

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT
FAVREAU
4, Place du Martray, 4
NANTES
Téléphone : 130.53

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES
L. CHATELLIER Père et Fils
L. CHATELLIER, Fils
SUCCESEUR
7, rue Paré - NANTES
Téléphone : 125.13
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

LA CAPITALISATION
Entreprise régie par la loi du 19 Décembre 1907
Bons d'Epargne
Versements et Tirages mensuels
B. FRANÇOIS
14, rue J.-J.-Rousseau, NANTES
Téléphone 127-78

ELECTRICITE
LUMIERE - FORCE - SONNERIES
TELEPHONES
T. F.
A. TOUVERON
15, rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 125.90
Prix avantageux et Remise aux Syndiqués
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

RIPOCHE & C<sup>ie</sup>
2, rue Pierre-Landais - NANTES
Téléphone 113.33
Transports Automobiles, Camionnages
Véhicules pour Excursions
Mariages - Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

ENTREPRISE DE CHARPENTES
P. OHEIX
Avenue du Grand-Clos - NANTES
(Boulevard Lelasseur)
Chantier : Rue de la Gourmette

CREDIT NANTAIS
Société Anonyme, Capital 30 Millions
Siège Social : NANTES, 4, r. Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. C. 129 B
Succursales : Brest, Châteaubriant, Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes
41 Agences et Bureaux en Bretagne
T<sup>me</sup> opérat. de Banque et de Bourse

ANGERS
UNION DEPARTEMENTALE
Nous avons un permanent !
Tous les militants du Syndicalisme Chrétien se réjouiront d'apprendre que l'Union Départementale a désormais un permanent à mi-temps.
C'est notre ami Paul Fleury, du Secrétariat Social de Trélazé, qui exercera cette fonction. Ses qualités d'esprit et de dévouement assureront à notre Union une cohésion et une activité profitables au développement du Syndicalisme Chrétien dans notre département.

Elections Prud'homales
SECTION COMMERCE (1<sup>re</sup> Catégorie)
Employés, Employées.
Le dimanche 10 novembre vous aurez à réélire deux conseillers sortants Mlle Patarin et Louis Balloux. Il est inutile de vous rappeler l'importance de la juridiction prud'homale, de son rôle dans la conciliation et aussi dans le jugement des différends résultant des conditions de travail.

LA CAPITALISATION
Entreprise régie par la loi du 19 Décembre 1907
Bons d'Epargne
Versements et Tirages mensuels
B. FRANÇOIS
14, rue J.-J.-Rousseau, NANTES
Téléphone 127-78

ELECTIONS PRUD'HOMALES
SECTION COMMERCE (1<sup>re</sup> Catégorie)
Employés, Employées.
Le dimanche 10 novembre vous aurez à réélire deux conseillers sortants Mlle Patarin et Louis Balloux. Il est inutile de vous rappeler l'importance de la juridiction prud'homale, de son rôle dans la conciliation et aussi dans le jugement des différends résultant des conditions de travail.

SYNDICATS FEMININS
2, rue Pasteur, ANGERS
Elections Prud'homales
Quand vous recevrez votre journal, il sera temps, chères Syndiquées, inscrites sur les listes électorales du Conseil de Prud'hommes, de prendre vos dispositions pour accomplir votre devoir d'électrices.

RIPOCHE & C<sup>ie</sup>
2, rue Pierre-Landais - NANTES
Téléphone 113.33
Transports Automobiles, Camionnages
Véhicules pour Excursions
Mariages - Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

ENTREPRISE DE CHARPENTES
P. OHEIX
Avenue du Grand-Clos - NANTES
(Boulevard Lelasseur)
Chantier : Rue de la Gourmette

Cercles d'études
Les Cercles d'études ont repris au début d'octobre ; celui du jeudi soir groupe régulièrement de 25 à 30 auditrices. Le sujet de la Semaine Sociale sur « L'organisation corporative » fournit une ample matière à instruction et échanges de vues.

Réunions intersyndicales
C'est le troisième jeudi de novembre que commencera la série des conférences mensuelles intersyndicales. Nous espérons qu'elles seront

POUR TOUTS VOS IMPRIMES
Consultez
L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »
24, RUE DU PALAIS, à SAINT-NAZAIRE
Il vous sera répondu le jour même

attentivement suivies. Elles auront pour sujet principal : La formation du futur dirigeant.
Le besoin se fait de plus en plus sentir de chefs vraiment formés pour l'organisation de la profession.
Si nous voulions que demain le Syndicat Chrétien prenne la place qui lui revient dans l'organisation corporative, n'hésitons donc pas à faire quelque effort pour acquérir les connaissances qui vous permettront d'être des valeurs tant sur le terrain professionnel que social.

SAUMUR
SYNDICAT OUVRIER DU TEXTILE
Elections Prud'homales
CINQUIEME CATEGORIE
Electrices, Electeurs.
Le Syndicat Ouvrier du Textile adresse un appel à tous ses membres pour que le 10 novembre prochain ils votent et fassent voter leurs amis pour leur camarade :
ALUSSUS, trésorier du Syndicat du Textile et parties similaires.

TRELAZÉ
Les raccommodeurs de faïence ou l'unité chez les Mineurs
— Alors quoi !! l'Unité ça va se faire ?? c'est ainsi que m'abordait l'autre jour, un camarade de travail.
— L'Unité va se faire ? hum ! on en parle. Depuis si longtemps que les réformistes et les Unitaires racontent qu'ils veulent la réaliser, le moment est peut-être venu où, malgré toutes les insultes, malgré la haine qui couve encore au cœur des dirigeants des deux organisations rivales, l'Unité se réalisera, du moins momentanément.

SYNDICAT DU LIVRE (4<sup>e</sup> Section)
La réunion trimestrielle du Syndicat Professionnel du Livre et Parties Similaires a eu lieu le 11 octobre, chez notre camarade Cyprien, du Syndicat de la Métallurgie.
La séance est ouverte à 18 h. 15. Le compte financier nous montre que la situation est bonne malgré que les cotisations restent mal.

CHOLET
Création d'un Syndicat du Bâtiment
La menace d'une nouvelle baisse de salaires de 0 fr. 25, survenant après une baisse effective de 0 fr. 25 en juillet dernier, et devant être suivie, disait-on, d'une autre baisse égale au 1<sup>er</sup> janvier prochain, ce qui aurait ramené les salaires pour les ouvriers à 3 francs de l'heure, nous a permis de constituer également à Cholet un Syndicat du Bâtiment.

Bibliographie
A la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris (8<sup>e</sup>).
Histoire de France, publiée sous la direction de M. Gustave Gautherot, professeur à l'Institut Catholique de Paris. — Tome I<sup>er</sup> : « Des origines au règne de Charles VI ». Magnifique album grand in-4<sup>e</sup>, format 37x26, 96 pages, papier fort, belle impression sur deux colonnes, illustré de 44 tableaux de pleine page en cinq couleurs reproduisant environ 300 gravures de Darrigan, Breton, Girard, etc., encadrément à toutes les pages, couverture imagée en cinq couleurs par Moritz. Prix : 8 francs ; port, 1 fr. 45. Cartoné, 13 francs ; port, 2 fr. 25.

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
Maison Louis LANDAS
Place Marceau et Rue du Palais SAINT-NAZAIRE
Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété
PAPETERIE - MAROQUINERIE
Imagerie et Souvenirs Bretons
Réduction 5 % aux Syndiqués

Assurés sociaux Syndiqués chrétiens
Votre DEVOIR et votre INTERET c'est d'être affiliés à la
CAISSE FAMILIALE de la Loire-Inférieure

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
Maison Louis LANDAS
Place Marceau et Rue du Palais SAINT-NAZAIRE
Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété
PAPETERIE - MAROQUINERIE
Imagerie et Souvenirs Bretons
Réduction 5 % aux Syndiqués

Assurés sociaux Syndiqués chrétiens
Votre DEVOIR et votre INTERET c'est d'être affiliés à la
CAISSE FAMILIALE de la Loire-Inférieure

SAUMUR
SYNDICAT FEMININ
Deuil
Le 3 octobre dernier nous avions le chagrin d'accompagner à sa dernière demeure une de nos meilleures compagnes, Jacqueline Roumet. Elle fut un membre très actif et très dévoué du Syndicat. Elle était aimée de toutes, et nous gardons le meilleur souvenir de son court passage sur la terre.

SAUMUR
SYNDICAT FEMININ
Deuil
Le 3 octobre dernier nous avions le chagrin d'accompagner à sa dernière demeure une de nos meilleures compagnes, Jacqueline Roumet. Elle fut un membre très actif et très dévoué du Syndicat. Elle était aimée de toutes, et nous gardons le meilleur souvenir de son court passage sur la terre.

SAUMUR
SYNDICAT FEMININ
Deuil
Le 3 octobre dernier nous avions le chagrin d'accompagner à sa dernière demeure une de nos meilleures compagnes, Jacqueline Roumet. Elle fut un membre très actif et très dévoué du Syndicat. Elle était aimée de toutes, et nous gardons le meilleur souvenir de son court passage sur la terre.

SAUMUR
SYNDICAT FEMININ
Deuil
Le 3 octobre dernier nous avions le chagrin d'accompagner à sa dernière demeure une de nos meilleures compagnes, Jacqueline Roumet. Elle fut un membre très actif et très dévoué du Syndicat. Elle était aimée de toutes, et nous gardons le meilleur souvenir de son court passage sur la terre.

SAUMUR
SYNDICAT FEMININ
Deuil
Le 3 octobre dernier nous avions le chagrin d'accompagner à sa dernière demeure une de nos meilleures compagnes, Jacqueline Roumet. Elle fut un membre très actif et très dévoué du Syndicat. Elle était aimée de toutes, et nous gardons le meilleur souvenir de son court passage sur la terre.

SAUMUR
SYNDICAT FEMININ
Deuil
Le 3 octobre dernier nous avions le chagrin d'accompagner à sa dernière demeure une de nos meilleures compagnes, Jacqueline Roumet. Elle fut un membre très actif et très dévoué du Syndicat. Elle était aimée de toutes, et nous gardons le meilleur souvenir de son court passage sur la terre.

SAUMUR
SYNDICAT FEMININ
Deuil
Le 3 octobre dernier nous avions le chagrin d'accompagner à sa dernière demeure une de nos meilleures compagnes, Jacqueline Roumet. Elle fut un membre très actif et très dévoué du Syndicat. Elle était aimée de toutes, et nous gardons le meilleur souvenir de son court passage sur la terre.

SAUMUR
SYNDICAT FEMININ
Deuil
Le 3 octobre dernier nous avions le chagrin d'accompagner à sa dernière demeure une de nos meilleures compagnes, Jacqueline Roumet. Elle fut un membre très actif et très dévoué du Syndicat. Elle était aimée de toutes, et nous gardons le meilleur souvenir de son court passage sur la terre.

SAUMUR
SYNDICAT FEMININ
Deuil
Le 3 octobre dernier nous avions le chagrin d'accompagner à sa dernière demeure une de nos meilleures compagnes, Jacqueline Roumet. Elle fut un membre très actif et très dévoué du Syndicat. Elle était aimée de toutes, et nous gardons le meilleur souvenir de son court passage sur la terre.

SAUMUR
SYNDICAT FEMININ
Deuil
Le 3 octobre dernier nous avions le chagrin d'accompagner à sa dernière demeure une de nos meilleures compagnes, Jacqueline Roumet. Elle fut un membre très actif et très dévoué du Syndicat. Elle était aimée de toutes, et nous gardons le meilleur souvenir de son court passage sur la terre.

RÉAU
UNE GARANTIE D'ELEGANCE ET DE QUALITE
BONNETERIE
CHEMISERIE
MERCERIE
SOIERIE
23 et 25, rue Gambetta, POITIERS

GRAND MAGASIN DE NOUVEAUTES
Ed. Guimbaud et Ch. Texier
7, Place du Marché, POITIERS
Spécialité de LAINAGES et SOIERIES
TOILES - BLANC - CONFECTIONS
Du Choix de la Qualité Des Prix avantageux
MAISON DE CONFIANCE - ENTREE LIBRE

LES MEUBLES ROBERT
7-14, Rue Copernic, 7-14. - NANTES
Notre CHAMBRE Réclame on 140 c/m
ARMOIRE
3 portes ouvrantes.
LIT DE MILIEU,
LISEUSE dessus marbre,
SOMMIER, METALES pure laine.
Traversin, deux Oreillers
Les 8 pièces 1.495
En noyer de noyer
à partir de 1.950

FABRICATION BLANZY-UEST
CHARBONS SELECTIONNES
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS
3, Place de la Petite-Hollande, 3. - NANTES
Tél. 122-40

LES MEUBLES ROBERT
7-14, Rue Copernic, 7-14. - NANTES
Notre CHAMBRE Réclame on 140 c/m
ARMOIRE
3 portes ouvrantes.
LIT DE MILIEU,
LISEUSE dessus marbre,
SOMMIER, METALES pure laine.
Traversin, deux Oreillers
Les 8 pièces 1.495
En noyer de noyer
à partir de 1.950

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
Maison Louis LANDAS
Place Marceau et Rue du Palais SAINT-NAZAIRE
Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété
PAPETERIE - MAROQUINERIE
Imagerie et Souvenirs Bretons
Réduction 5 % aux Syndiqués

HORLOGERIE - BIJOUTERIE
G. ROBIN
19, rue du Palais, ST-NAZAIRE
BIJOUX POUR MARIAGES
Atelier de Réparation
SES CHOIX SES PRIX
Réduction 5 % aux Syndiqués

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
Maison Louis LANDAS
Place Marceau et Rue du Palais SAINT-NAZAIRE
Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété
PAPETERIE - MAROQUINERIE
Imagerie et Souvenirs Bretons
Réduction 5 % aux Syndiqués

Assurés sociaux Syndiqués chrétiens
Votre DEVOIR et votre INTERET c'est d'être affiliés à la
CAISSE FAMILIALE de la Loire-Inférieure

Assurés sociaux Syndiqués chrétiens
Votre DEVOIR et votre INTERET c'est d'être affiliés à la
CAISSE FAMILIALE de la Loire-Inférieure

ALLEZ A NANTES CHEZ DECRÉ DÉJEUNER ET FAIRE VOS ACHATS